
RAPPORT SUR LES

évaluations de la 41^e élection générale

tenue le 2 mai 2011

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Élections Canada

Rapport sur les évaluations de la 41^e élection générale du 2 mai 2011.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

ISBN 978-1-100-54421-2

N^o de cat. : SE1-1/2011-2

1. Canada. Parlement — Élections, 2011.
2. Canada. Parlement — Élections, 2011 — Opinion publique.
3. Vote — Canada.
4. Élections Canada.

I. Titre.

II. Titre : Report on the evaluations of the 41st general election of May 2, 2011.

JL193 E43 2012

324.971'073

C2012-980205-0E

© Directeur général des élections du Canada, 2012

Tous droits réservés

Imprimé au Canada

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
www.elections.ca

Table des matières

Avant-propos.....	5
Introduction	7
1. Expérience des électeurs	9
1.1 Niveau d’information des électeurs et rayonnement	9
1.2 Exigences d’identification	12
1.3 Commodité et accessibilité	14
1.4 Participation des électeurs	17
1.5 Expérience des jeunes Canadiens	19
2. Expérience des candidats	25
2.1 Processus de mise en candidature.....	25
2.2 Nomination des agents officiels.....	26
2.3 Services fournis par Élections Canada.....	27
3. Administration de l’élection	29
3.1 État de préparation.....	29
3.2 Listes électorales et inscription des électeurs	31
3.3 Opérations de vote	34
3.4 Gestion des lieux de scrutin	37
3.5 Portail de plaintes	38
3.6 Commissaire aux élections fédérales.....	39
Conclusion	43
Annexe 1 : Recherches sur l’opinion publique	45
Annexe 2 : Limites des sondages en général	49
Annexe 3 : Sondages d’opinion – Comparaison des faits saillants (2008-2011).....	51
1. Sondage auprès des électeurs.....	51
2. Sondage auprès des candidats.....	53
3. Sondage auprès des fonctionnaires électoraux	55

Avant-propos

Conduire une élection générale est une vaste entreprise. Cela touche 24 millions d'électeurs, 18 partis politiques et quelque 1 500 candidats – une tâche considérable qui mobilise 235 000 travailleurs électoraux œuvrant sous le régime de la *Loi électorale du Canada*.

Pour évaluer son rendement dans la conduite de ce scrutin et cerner les points à améliorer, Élections Canada s'appuie sur des données administratives et sur 10 sondages postélectorales importants. Le présent rapport fait la synthèse de ces évaluations.

Nos sondages postélectorales indiquent que 95 % des électeurs étaient satisfaits de la conduite de l'élection générale. Les électeurs étaient au courant de la tenue de l'élection (98 %), savaient quelles pièces d'identité autorisées il fallait présenter pour voter (89 %), et étaient satisfaits de l'accessibilité des lieux de scrutin (98 %).

Selon ces critères et d'autres normes internationales, le Canada jouit d'un bon système électoral. Les études basées sur des indicateurs standards de la santé démocratique (protection des libertés civiles, contrôle de la corruption, processus électoral libre et accessible) classent toujours la démocratie canadienne parmi les 10 meilleures.

Il importe, cependant, que nous restions vigilants.

À mon avis, la santé de notre démocratie subit une pression croissante sur deux fronts : d'une part, l'engagement des citoyens; d'autre part, la confiance des citoyens dans leur système électoral.

Premièrement, en ce qui a trait à l'engagement des citoyens, le taux de participation électorale – l'indicateur le plus fondamental de la démocratie – est en déclin constant au Canada depuis plus de 20 ans. Le plus inquiétant est que ce déclin découle en grande partie du remplacement des générations : les jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup moins nombreux à voter que leurs grands-parents au même âge, et il est beaucoup moins probable qu'ils prendront l'habitude de voter en vieillissant. Si cette tendance persiste, de moins en moins de Canadiens exerceront leur droit de vote.

Élections Canada fait de grands efforts pour susciter l'intérêt des jeunes et cherche à mobiliser plusieurs partenaires de la société civile afin d'atténuer cette tendance. Nous avons commandé des études afin de mieux comprendre les préoccupations des jeunes et les obstacles au vote qu'ils rencontrent. Une section entière du présent rapport est consacrée à la participation des jeunes.

Deuxièmement, certains faits pourraient avoir ébranlé la confiance des Canadiens dans le système électoral. Je pense ici aux allégations d'appels téléphoniques frauduleux faits pendant l'élection générale de mai 2011, et aux irrégularités aux bureaux de scrutin dans la circonscription d'Etoibicoke-Centre.

Élections Canada prend très au sérieux ces deux dossiers, ainsi que les diverses questions qu'ils soulèvent. Nous faisons diligence afin de trouver des solutions claires, concrètes et réalisables avant la prochaine élection générale. Les deux dossiers feront l'objet de rapports détaillés séparés, que nous présenterons au Parlement au printemps 2013.

À la lumière des conclusions du présent rapport, Élections Canada entreprend une série d'initiatives afin d'améliorer ses services aux électeurs et aux candidats pour la 42^e élection générale. Ces améliorations seront guidées par ses objectifs stratégiques d'engagement, de confiance et d'accessibilité, ainsi que par son engagement à long terme à offrir aux Canadiens des méthodes d'inscription et de vote plus variées et plus modernes.

Toutefois, certaines questions ne sauraient être réglées uniquement à l'aide de mesures administratives. L'actualité récente et nos évaluations postélectorales ont remis en évidence la nécessité de mesures immédiates pour moderniser le cadre électoral, comme je le proposais dans mon rapport *Faire face à l'évolution des besoins – Recommandations du directeur général des élections du Canada à la suite de la 40^e élection générale*, qui préconisait un certain nombre de changements à la *Loi électorale du Canada*.

Les rapports que je partagerai avec le Parlement au printemps prochain recommanderont des changements législatifs supplémentaires pour accroître la confiance des Canadiens dans leur système électoral et améliorer les services offerts pendant les élections. J'ai bon espoir que les parlementaires examineront mes recommandations et prendront les mesures législatives appropriées d'ici au printemps 2014 afin qu'Élections Canada puisse pleinement intégrer ces changements avant l'élection fédérale de 2015, et continuer ainsi de satisfaire aux attentes élevées des Canadiens.

Le directeur général des élections du Canada,

Marc Mayrand

Novembre 2012

Introduction

Après chaque élection générale, Élections Canada mène des études pour évaluer l'efficacité avec laquelle il a administré le scrutin, y compris les activités et les programmes qui s'y rattachent.

À la suite de la 41^e élection générale tenue le 2 mai 2011, Élections Canada a conduit ou commandé 10 grands sondages, enquêtes et sessions récapitulatives pour évaluer les principaux programmes et activités mis en œuvre pour les Canadiens¹. Au cours de la dernière décennie, nous nous sommes efforcés de systématiser les évaluations postélectorales afin de cerner des tendances, de façon à mieux comprendre les opinions et les difficultés des électeurs et des autres intervenants.

Les résultats de ces sondages et enquêtes ont été compilés et analysés, et sont présentés en trois sections dans le présent rapport.

La section 1 porte sur l'expérience des électeurs. Nous y voyons dans quelle mesure le public était au courant de la tenue de l'élection et des diverses options de vote disponibles. Nous nous penchons également sur le niveau de participation électorale, l'expérience des jeunes ainsi que les problèmes d'inscription, d'identification et d'accessibilité rencontrés par les électeurs.

La section 2 porte sur l'expérience des candidats. Nous y traitons des difficultés liées à leur processus de mise en candidature et à la nomination de leur agent officiel, et nous évaluons leur satisfaction globale à l'égard du soutien fourni par Élections Canada.

La section 3 présente les conclusions de notre analyse du rendement de l'organisme dans l'administration de l'élection. Nous nous penchons ainsi sur son niveau de préparation en vue de la 41^e élection générale, la qualité des listes électorales et le processus d'inscription. Nous examinons également la conduite du vote en tant que tel, la gestion des lieux de scrutin, l'utilisation de la technologie et ses répercussions, ainsi que les mécanismes de traitement des plaintes.

Les évaluations effectuées à la suite de la 41^e élection générale permettent d'améliorer les services aux Canadiens. Elles permettent également de formuler des recommandations sur diverses questions administratives. Aussi le présent document est-il l'un des nombreux rapports que le directeur général des élections présentera au Parlement en temps utile en vue d'améliorer l'administration de la *Loi électorale du Canada*.

¹ On trouvera à l'annexe 1 des renseignements sur les sondages, les enquêtes et les sessions récapitulatives qui ont servi à la préparation du présent rapport.

1. Expérience des électeurs

1.1 Niveau d'information des électeurs et rayonnement

Principales constatations

- Au total, 98 % des électeurs ont dit être au courant de la tenue de la 41^e élection générale.
- Comme en 2008, la carte d'information de l'électeur a été la principale source d'information des électeurs sur les dates, les heures et les lieux de vote.
- La campagne publicitaire multimédia d'Élections Canada a encore favorisé de hauts niveaux d'information.
- Les nouvelles activités de rayonnement axées sur les personnes âgées vivant dans des résidences et des établissements de soins de longue durée ont été fructueuses.

Il est primordial pour Élections Canada que les Canadiens connaissent le processus électoral, y compris les moyens d'exercer leur droit de vote. L'organisme déploie également des efforts pour joindre les groupes cibles² susceptibles de rencontrer des obstacles à la participation, comme l'incapacité de prouver leur adresse ou une connaissance limitée des diverses façons de voter.

Pour la 41^e élection générale, Élections Canada a mis en œuvre un programme multimédia de rappel électoral : publipostage aux électeurs (p. ex. carte d'information de l'électeur, ou CIE), Programme des agents de relations communautaires, et campagne d'information et de publicité sur les exigences et les options liées au vote, pour le grand public et les groupes cibles³.

Élections Canada a envoyé une CIE à quelque 24 millions d'électeurs inscrits. La CIE demeure la principale source d'information sur les dates, les heures et les lieux de vote. À certains endroits déterminés, les personnes âgées, les étudiants et les électeurs autochtones pouvaient prouver leur identité et leur adresse avec leur CIE et une autre pièce autorisée. Cette initiative est décrite à la section 1.2.

Comme à l'élection précédente, les agents de relations communautaires ont travaillé avec des groupes cibles d'électeurs – les jeunes, les communautés autochtones et ethnoculturelles et les électeurs sans abri – pour mieux faire connaître le processus électoral. À la lumière des évaluations de la 40^e élection générale, Élections Canada a élargi son Programme des agents de relations communautaires pour cibler également les personnes âgées vivant dans des résidences et

² À l'heure actuelle, les groupes cibles sont les jeunes, les électeurs autochtones, les électeurs handicapés, les personnes âgées vivant dans des établissements de soins de longue durée, les communautés ethnoculturelles et les électeurs sans abri.

³ On trouvera plus de renseignements sur la campagne de communication d'Élections Canada dans le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 41^e élection générale du 2 mai 2011*, qu'il est possible de consulter sur notre site Web à www.elections.ca.

des établissements de soins de longue durée, ce qui nous a permis de mieux répondre aux problèmes d'inscription et d'identification propres à ces électeurs.

Autres changements importants apportés à la campagne de communication pour la 41^e élection générale : site Web remanié, nouveaux supports publicitaires (p. ex. panneaux-réclame ordinaires ou numériques), et publicité accrue sur les sites Web de médias sociaux populaires.

Constatations générales

Lors du Sondage auprès des électeurs, 98 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient au courant de la tenue de la 41^e élection générale. Ils ont cité les médias traditionnels comme principale source d'information à ce sujet : télévision (81 %), journaux (50 %) et radio (42 %). Les taux de rappel des publicités d'Élections Canada (capacité des répondants de se souvenir de l'information communiquée) sont demeurés stables au cours des trois dernières élections (79 % en 2006, 78 % en 2008 et 79 % en 2011)⁴.

Une plus faible proportion d'électeurs autochtones étaient au courant de la tenue de l'élection (89 %, contre 98 % de la population générale). La télévision est demeurée leur principale source d'information sur l'élection.

La CIE était un élément clé du programme de rappel électoral, et 91 % des électeurs qui étaient au courant de la tenue de l'élection se souvenaient d'en avoir reçu une. Comme à l'élection précédente, les Canadiens ont eu tendance à consulter leur CIE pour se renseigner sur les procédures de vote, et savoir où et quand voter. La CIE a été – et de loin – la source d'information la plus souvent mentionnée par les électeurs (66 %), suivie de la télévision (12 %) et des journaux (11 %). Nous continuerons d'évaluer régulièrement l'efficacité du programme de rappel et de l'ajuster selon l'évolution du paysage médiatique.

Le fait d'inclure les personnes âgées vivant dans des résidences et des établissements de soins de longue durée dans le Programme des agents de relations communautaires, parallèlement à l'initiative de révision ciblée, a contribué à une hausse des inscriptions parmi ce groupe, une hausse estimée à 36 % par rapport à l'élection de 2008.

⁴ En novembre 2005, la vérificatrice générale a recommandé qu'Élections Canada poursuive ses efforts pour améliorer ses mesures du rendement, particulièrement pour les programmes de communication et d'éducation populaire. En 2008, l'organisme a créé et utilisé un cadre d'évaluation qu'il a perfectionné pour l'élection générale de 2011. Ainsi, les dépenses en publicité du programme de rappel de cette élection ont diminué de 2,1 millions de dollars (passant de 8,6 à 6,5 millions) sans nuire au taux de rappel global.

Inscriptions dans les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins de longue durée (2008-2011)		
2011	2008	Écart
100 616	73 761	26 855 (36,4 %)

Après l'élection, Élections Canada a sondé les administrateurs de résidences étudiantes, de bureaux de conseil de bande des Premières Nations, de résidences pour personnes âgées et d'établissements de soins de longue durée. Parmi ceux qui avaient eu recours à un agent de relations communautaires, tous étaient satisfaits des services reçus. Les agents devaient notamment collaborer avec les administrateurs pour faciliter l'inscription et le vote⁵.

Les sondages et d'autres données indiquent une évolution des moyens utilisés par les électeurs pour se renseigner et pour communiquer avec Élections Canada. Par exemple, un nombre accru d'électeurs consultent notre site Web pour obtenir de l'information : plus de cinq millions de visites ont été enregistrées en 2011 contre trois millions en 2008. Nous avons reçu moins d'appels lors de l'élection de 2011, mais plus de courriels. Pour la première fois, les électeurs qui souhaitaient présenter une plainte pouvaient le faire par courriel à partir du site Web d'Élections Canada. Du 26 mars au 8 mai 2011, nous avons reçu plus de 6 000 courriels contenant des plaintes, des commentaires ou des questions générales. (Pour des précisions sur la nature des plaintes, voir la section 3.5.)

Conclusion

Dans l'ensemble, notre programme de rappel électoral a permis de bien informer les Canadiens sur le processus électoral, tout comme en 2008. Nous continuerons d'évaluer l'efficacité du programme et d'y apporter des améliorations.

Les Canadiens utilisent de plus en plus Internet pour communiquer avec Élections Canada. Nous tâchons donc de rendre notre site Web plus accessible et d'améliorer notre capacité de réponse par courriel, pour tirer parti de ces moyens de communication en plein essor.

Élections Canada continuera d'améliorer ses activités de rayonnement pour remédier au manque d'information de certains groupes d'électeurs. L'expérience du terrain montre que l'établissement de liens avec les groupes cibles avant une élection peut faciliter le travail des agents de relations communautaires. Élections Canada envisagera de mener des campagnes de rayonnement locales et des campagnes d'inscription ciblées avant le déclenchement de la prochaine élection générale.

⁵ Au total, 45 répondants avaient eu recours aux services d'un agent de relations communautaires.

1.2 Exigences d'identification

Principales constatations

- Au total, 97 % des électeurs savaient avant de voter qu'ils devaient prouver leur identité, et 89 % savaient qu'ils devaient prouver leur adresse.
- Parmi les votants, 99 % ont trouvé facile de répondre aux exigences d'identification.
- Le changement administratif qui a permis l'utilisation de la CIE avec une autre pièce autorisée pour aider les étudiants résidant sur des campus, les électeurs vivant dans des réserves autochtones et les résidents d'établissements pour personnes âgées à prouver leur identité et leur adresse a contribué à réduire cet obstacle, surtout pour les personnes âgées.

La 41^e élection générale a été la deuxième à laquelle les électeurs devaient prouver leur identité et leur adresse pour voter. Le programme de rappel électoral d'Élections Canada visait notamment à les informer des exigences d'identification pour qu'ils soient prêts à y répondre lors du vote.

Selon les évaluations de l'élection de 2008, certains électeurs avaient éprouvé des difficultés à répondre aux exigences d'identification, notamment celles concernant la preuve d'adresse. À l'élection de 2011, Élections Canada a donc apporté un changement administratif qui a permis l'utilisation de la CIE avec une autre pièce autorisée, pour aider les catégories suivantes d'électeurs à prouver leur identité et leur adresse : étudiants résidant sur des campus, Autochtones vivant dans des réserves et personnes âgées vivant dans des résidences ou des établissements de soins de longue durée.

Constatations générales

Dans l'ensemble, 97 % des électeurs savaient avant l'élection qu'ils devaient prouver leur identité pour voter (contre 94 % en 2008), alors qu'un pourcentage légèrement plus faible (89 %) savaient qu'ils devaient aussi prouver leur adresse (contre 85 % en 2008). La principale source d'information sur les exigences d'identification a été la CIE, citée par 41 % des électeurs qui connaissaient ces exigences, comparativement à seulement 27 % en 2008.

Au total, 97 % des électeurs ont dit avoir trouvé facile de répondre aux exigences d'identification. Parmi ceux qui ont voté le jour de l'élection, 99 % ont dit avoir apporté les preuves nécessaires. Le permis de conduire aurait été utilisé par 90 % des électeurs, suivi de la carte d'assurance maladie (16 %) et de la CIE (14 %)⁶.

La proportion d'électeurs ayant apporté les preuves d'identité nécessaires était un peu plus faible parmi les électeurs autochtones (94 %) que parmi la population générale (99 %).

⁶ Aux bureaux de scrutin, les électeurs peuvent prouver leur identité et leur adresse de trois façons : 1) présenter une pièce d'identité originale autorisée, comportant leur photo, leur nom et leur adresse et délivrée par un organisme gouvernemental (p. ex. permis de conduire); 2) présenter deux pièces d'identité originales autorisées, toutes deux indiquant leur nom et l'une d'elles, leur adresse (p. ex. carte d'assurance maladie et facture de services publics); 3) prêter serment et faire répondre d'eux par un électeur qui les connaît : le répondant doit avoir les preuves d'identité nécessaires et être inscrit sur la liste électorale de la même section de vote que lui.

De plus en plus de gens pensent que la CIE peut servir de pièce d'identité à tous les bureaux de scrutin. Comparativement à l'élection précédente, la proportion d'électeurs qui disent avoir utilisé leur CIE pour prouver leur identité a augmenté de 11 points de pourcentage. Et 91 % de ces électeurs ont indiqué avoir utilisé leur CIE avec une autre pièce d'identité, ce qui suffisait en soi pour répondre aux exigences.

Comme en 2008, 96 % des électeurs voyaient d'un bon œil les exigences d'identification.

Parmi les candidats sondés, 72 % ont indiqué que ni eux, ni leurs représentants n'avaient constaté de problème lié aux exigences d'identification, une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à 2008. Le problème le plus fréquent, cité par 39 % des candidats qui ont constaté des problèmes, était que les électeurs n'avaient pas les pièces requises ou ne pouvaient pas voter. Quant à la liste de pièces d'identité autorisées, 71 % s'en sont dits satisfaits ou n'ont signalé aucun problème (contre 54 % en 2008).

Les électeurs autochtones étaient moins portés à voir les exigences d'identification d'un bon œil que la population générale (90 % contre 96 %, respectivement).

Selon les évaluations, la nouvelle procédure permettant à certains électeurs de prouver leur identité et leur adresse avec la CIE et une autre pièce autorisée a été un succès. Par exemple, des directeurs du scrutin (DS) ont indiqué que le vote aux bureaux de scrutin désignés avait été beaucoup plus rapide, et de nombreux administrateurs d'établissements de soins de longue durée ont affirmé qu'il avait été plus facile pour les résidents de voter. D'après les données d'un petit échantillon d'établissements, la majorité des personnes âgées y résidant ont utilisé leur CIE.

Le fait que l'élection se tenait vers la fin de l'année scolaire a limité la portée de cette initiative dans les résidences étudiantes. Par ailleurs, nos outils d'évaluation n'ont pas permis de recueillir assez de données pour évaluer l'effet de l'initiative dans les réserves. Nous souhaitons affiner nos outils afin de recueillir à l'avenir des données plus complètes après des élections générales.

Conclusion

Dans l'ensemble, le processus d'identification des électeurs s'est bien déroulé, comme en 2008. Presque tous les électeurs connaissaient les exigences d'identification, les acceptaient et étaient prêts à y répondre au moment de voter.

Comme l'utilisation de la CIE avec une autre pièce autorisée peut aider de nombreux électeurs à prouver leur identité et leur adresse, Élections Canada compte se pencher sur des moyens d'étendre cette initiative à tous les électeurs, pour simplifier l'administration du régime d'identification et pour accroître son uniformité ainsi que sa cohérence.

1.3 Commodité et accessibilité

Principales constatations

- Comme pour les 39^e et 40^e élections générales, 97 % des électeurs ont trouvé que leur lieu de scrutin à la 41^e élection générale était situé à une distance raisonnable.
- Les lieux de scrutin ont été jugés physiquement accessibles par 98 % des électeurs.
- Le taux de participation au vote par anticipation a atteint un sommet historique. Élections Canada avait engagé du personnel électoral supplémentaire, mais des électeurs ont dû quand même faire la file, en raison notamment des contraintes de la *Loi électorale du Canada*.
- Le nombre d'électeurs qui ont voté par bulletin spécial a augmenté de 11 % par rapport à 2008. Les difficultés les plus fréquentes ont été le peu de temps alloué pour recevoir et envoyer les bulletins spéciaux par la poste et la présentation d'une preuve d'identité et d'adresse.

Pour la 41^e élection générale, un nouveau *Formulaire de commentaires sur l'accessibilité des lieux de scrutin* était disponible aux lieux de scrutin, aux bureaux locaux et sur le site Web d'Élections Canada⁷. Les électeurs pouvaient ainsi présenter des commentaires au moment de voter, ou plus tard par téléphone, télécopieur, poste ou courriel. Les DS recueillaient les formulaires et assuraient un suivi auprès des électeurs qui le demandaient. Ils réglaient aussi les plaintes dans la mesure du possible.

En prévision d'une affluence accrue aux bureaux de vote par anticipation lors de la Pâque juive et de la longue fin de semaine de Pâques, l'organisme avait engagé 3 602 fonctionnaires électoraux supplémentaires (28 % de plus) afin de réduire les files d'attente éventuelles.

Comme dans le passé, les électeurs pouvaient voter par bulletin spécial par la poste ou en personne dans tout bureau local d'Élections Canada. L'organisme a mené des activités de rayonnement pour mieux faire connaître les différentes options de vote aux Canadiens établis temporairement à l'étranger, aux électeurs des Forces canadiennes et aux électeurs incarcérés.

Accessibilité des lieux de scrutin

Pour la 41^e élection générale, le directeur général des élections a approuvé l'utilisation de 20 lieux de scrutin sans accès de plain-pied sur un total de 15 260, contre 40 en 2008. Les bâtiments ont été jugés accessibles par 98 % de tous les électeurs et 96 % des électeurs handicapés. De plus, 95 % des électeurs étaient satisfaits de la signalisation à l'intérieur des lieux de scrutin, et 82 % à l'extérieur. Les taux sont comparables pour les électeurs handicapés. Un total de 1 223 formulaires de commentaires ont fait état de problèmes d'accessibilité, dont bon nombre concernaient le stationnement et la signalisation. Les DS ont répondu à toutes les plaintes.

⁷ Par suite du jugement dans l'affaire *Hughes c. Élections Canada* (*Hughes c. Élections Canada* [2010] TCDP 4, à 93), Élections Canada a mis en place des procédures « pour recevoir, consigner et traiter des plaintes orales et écrites concernant l'absence d'accessibilité », ainsi que pour faire rapport sur ces plaintes.

Pour la prochaine élection générale, Élections Canada continuera de veiller à ce que les lieux de scrutin soient le plus accessibles possible. Comme pour la dernière élection, il n'approuvera des lieux sans accès de plain-pied que dans des circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas d'autre option. Les DS ont suggéré que les lieux de scrutin soient examinés plus tôt afin de pouvoir tous les visiter et s'assurer qu'ils répondent aux normes d'accessibilité. L'organisme envisagera donc de changer le moment où ces tâches préélectorales sont accomplies.

Trajet jusqu'aux lieux de scrutin

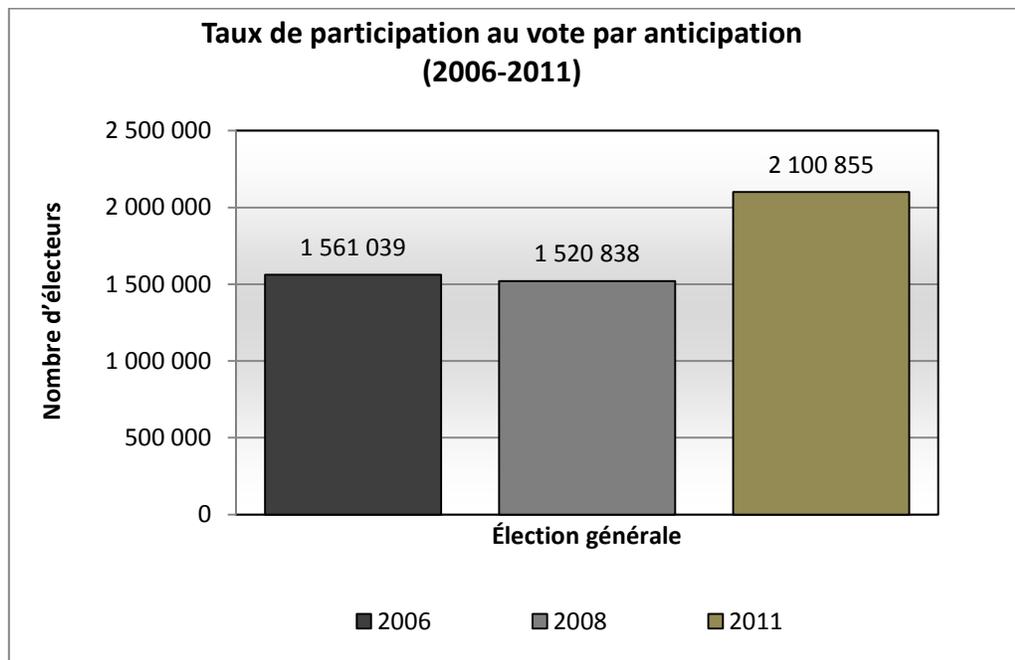
Pas moins de 97 % des électeurs ont trouvé que leur lieu de scrutin était à distance raisonnable, et 98 % n'ont eu aucune difficulté à s'y rendre. Ces chiffres sont comparables à ceux des élections de 2006 et de 2008. Comme la distance des bureaux de vote par

Comparativement à 2008, une plus grande proportion d'électeurs autochtones ont trouvé que leur lieu de scrutin était à distance raisonnable (95 % contre 89 %).

anticipation peut être un obstacle au vote, surtout en région éloignée, Élections Canada continuera d'accroître le nombre de bureaux et de faciliter le vote par anticipation dans ces régions.

Bureaux de vote par anticipation

En 2011, la proportion d'électeurs qui ont voté par anticipation a augmenté par rapport à 2008 (17 % contre 11 %). Il s'agit du plus haut taux de vote par anticipation jamais enregistré.



Pour le vote par anticipation, les électeurs s'attendent au même service et à la même facilité de vote que pour le jour du scrutin. En 2011, les dates du vote par anticipation coïncidaient avec des jours fériés et des fêtes religieuses, ce qui a peut-être contribué à une affluence accrue.

La *Loi électorale du Canada* prévoit un bureau de vote par anticipation par district de vote par anticipation. Elle fixe également les jours et le nombre d'heures où le service est offert. Contrairement aux sections de vote ordinaires, divisibles en autant de bureaux de scrutin (urnes) que nécessaire au cas où la liste électorale s'allongerait soudainement lors de la révision, un district de vote par anticipation ne peut pas être divisé, à moins que les circonstances ne justifient une adaptation de la loi par le directeur général des élections. Lors d'élections récentes, les DS s'étaient préparés à une hausse historique du taux de vote par anticipation en établissant de nouveaux districts toujours plus petits, à la lumière des taux de participation de l'élection précédente. Comme la date de la prochaine élection est fixe (le 19 octobre 2015), l'on sait déjà que le vote par anticipation aura lieu la fin de semaine de l'Action de grâce. Avant cette élection, les DS examineront donc les districts de vote par anticipation et apporteront les modifications nécessaires pour parer à l'éventualité d'une forte affluence aux bureaux de vote.

Pour mieux servir les électeurs à la 41^e élection générale, Élections Canada a ajouté 653 bureaux de vote par anticipation (17 % de plus qu'en 2008). Il a aussi engagé beaucoup plus de préposés au vote par anticipation dans le but de réduire la congestion. Or, malgré tous les efforts des DS, il y a eu des files d'attente. Ce problème a été le deuxième sujet des plaintes adressées par courriel au directeur général des élections (9 % des quelque 3 700 plaintes).

Cette question n'est pas facile à régler. Non seulement il est difficile de prévoir le nombre d'électeurs qui voteront par anticipation, mais la Loi prévoit des étapes supplémentaires pour voter par anticipation, ce qui prolonge et complique le processus.

Il est clair qu'il faut envisager des moyens de mieux gérer le vote par anticipation. Comme le directeur général des élections l'a suggéré dans son rapport de recommandations de 2010, il serait possible d'assouplir le processus de nomination des fonctionnaires électoraux et de créer une nouvelle catégorie de ces fonctionnaires pour assumer différentes tâches. Mais un remaniement plus profond s'impose pour les opérations de vote par anticipation et le jour du scrutin. On trouvera plus de détails à ce sujet à la section 3.3.

Vote par bulletin spécial

Un nombre croissant de Canadiens votent par bulletin spécial. Au total, 285 034 suffrages ont été exprimés de cette façon à l'élection de 2011 (dont 5 680 bulletins rejetés), contre 257 972 à l'élection précédente – une augmentation de 11 %. En 2011, 43 % des électeurs ont indiqué être au courant de cette possibilité, contre 35 % en 2008.

Dans son rapport sur la 41^e élection générale, le directeur général des élections analyse en profondeur le processus de vote par bulletin spécial et signale un certain nombre de difficultés. Comme aux élections précédentes, certains électeurs ont eu du mal à respecter les délais serrés pour recevoir et envoyer leur bulletin par la poste et à présenter une preuve d'identité et d'adresse.

Élections Canada croit que le vote par Internet pourrait être une solution, dans la mesure où cela permettrait aux électeurs de voter où et quand ils le veulent. L'organisme continuera de suivre l'évolution de ce mode de vote dans d'autres administrations pour en évaluer la faisabilité à l'échelle fédérale. En temps utile, il entend demander l'autorisation des parlementaires de mener, sous une forme ou une autre, un projet pilote de vote par Internet lors d'un scrutin.

À court terme, le vote par bulletin spécial demeure une option commode pour les électeurs qui se trouvent hors de leur circonscription. En prévision de la prochaine élection, Élections Canada examinera la possibilité de permettre le vote par bulletin spécial dans de nouveaux endroits comme des campus et des centres communautaires desservant des électeurs handicapés.

1.4 Participation des électeurs

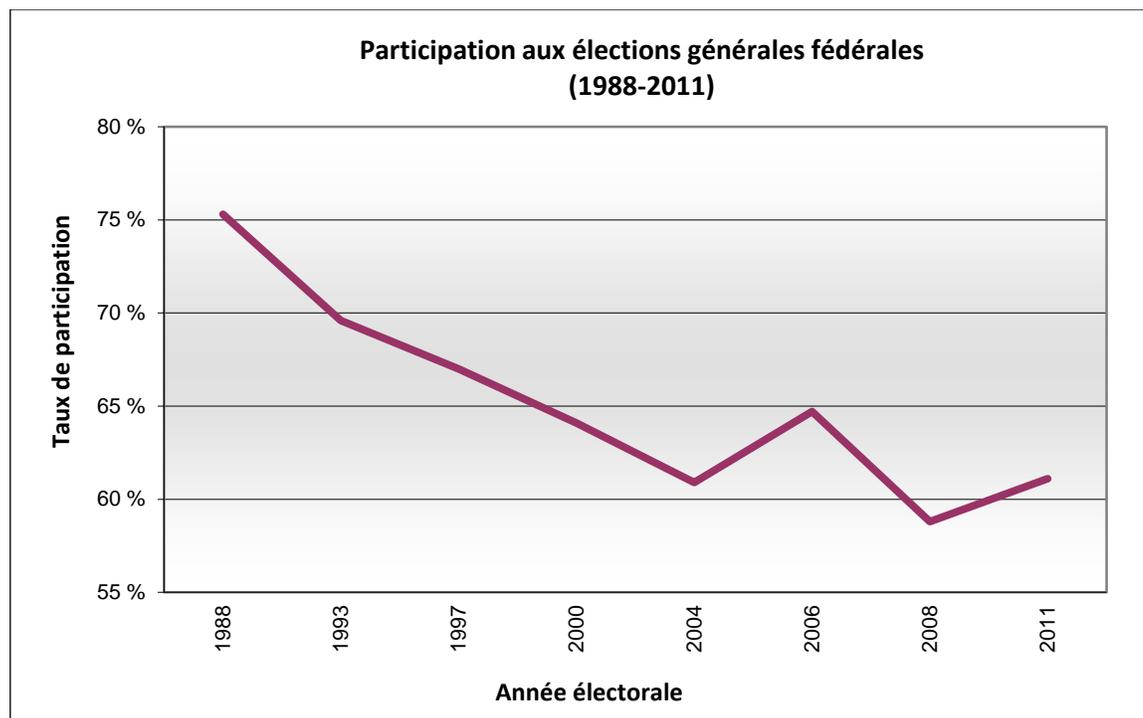
Principales constatations

- Le taux de participation à la 41^e élection générale a été de 61,1 %, soit 2,3 points de pourcentage de plus qu'à la 40^e élection générale.
- De plus en plus d'électeurs invoquent les empêchements liés au quotidien comme motif d'abstention, et les gens s'attendent à ce qu'Élections Canada fournisse des services souples adaptés à leurs besoins changeants et à leur emploi du temps chargé.

Taux de participation

Comme l'indiquait le rapport sur les évaluations de l'élection de 2008, le taux de participation électorale au Canada a commencé un long déclin au début des années 1990. Une tendance semblable a été observée dans les provinces et dans d'autres démocraties établies.

En comptant le vote par anticipation, par bulletin spécial et le jour de l'élection, un total de 14 823 408 électeurs ont voté à la 41^e élection générale, soit 61,1 % des électeurs inscrits (58,5 % des électeurs admissibles). Il s'agit d'une hausse de 2,3 points de pourcentage par rapport à l'élection générale de 2008, mais d'une baisse de 3,6 points par rapport à celle de 2006 (64,7 %). De 2008 à 2011, le taux de participation aux élections fédérales a augmenté dans l'ensemble des provinces et territoires, à l'exception du Nunavut.



Motifs d'abstention

En 2011, 60 % des non-votants ont expliqué leur abstention par des empêchements liés au quotidien. Moitié moins (30 %) ont cité des raisons d'ordre politique et 6 %, des difficultés liées au processus électoral en tant que tel.

Ces dernières années, on a observé une hausse constante de la proportion d'électeurs qui invoquent des empêchements liés au quotidien comme principal motif d'abstention et une diminution constante de la proportion d'électeurs invoquant des raisons d'ordre politique, comme l'indique le tableau ci-dessous. La proportion de répondants qui ont mentionné des difficultés administratives ou liées au processus électoral est demeurée relativement stable.

Motifs d'abstention (Sondage auprès des électeurs, 2004-2011*)			
Motif	2004 (%)	2008 (%)	2011 (%)
Empêchements liés au quotidien	38	57	60
Raisons d'ordre politique	45	36	30
Difficultés administratives ou liées au processus électoral	7	8	6

*Une méthodologie différente a été utilisée en 2006, ce qui empêche les comparaisons directes avec les autres années.

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des motifs d'abstention à l'élection générale de 2011.

Motifs d'abstention (Sondage auprès des électeurs, 2011)					
Empêchements liés au quotidien		Raisons d'ordre politique		Difficultés administratives ou liées au processus électoral	
60 %		30 %		6 %	
En déplacement	17 %	Manque d'intérêt/apathie	9 %	Problèmes d'inscription	3 %
Horaire de travail ou de cours	13 %	Inutilité du vote	5 %	Manque d'information sur le processus de vote	1 %
Emploi du temps trop chargé	10 %	Cynisme	3 %	Absence de pièce d'identité	1 %
Manque d'information	7 %	Raisons liées aux candidats	3 %	Bureau de scrutin trop éloigné	1 %
Santé/maladie/blessure	7 %	Politiciens en général	3 %		
Obligations familiales	3 %	Raisons liées au gouvernement	2 %		
Oubli	2 %	Refus de voter	2 %		
Transport	1 %	Raisons liées à la campagne	2 %		

Conclusion

Les empêchements liés au quotidien sont un important motif d'abstention pour un nombre croissant de Canadiens. Cette tendance pourrait avoir des causes plus profondes. Néanmoins, les électeurs s'attendent de plus en plus à des services souples, adaptés à leurs besoins changeants et à leur emploi du temps chargé. Les services en ligne, comme notre Service d'inscription en ligne des électeurs créé récemment, aident à répondre à ces attentes. L'inscription en ligne est toutefois limitée par les exigences de la *Loi électorale du Canada*. Sans les changements législatifs proposés par le directeur général des élections dans son rapport de recommandations de 2010, les nouveaux électeurs ne peuvent s'inscrire en ligne que s'ils ont déjà signifié leur consentement dans leur déclaration de revenus et s'ils ont un permis de conduire. De plus, les électeurs ne peuvent pas, en période électorale, mettre leur adresse à jour s'ils ont changé de circonscription.

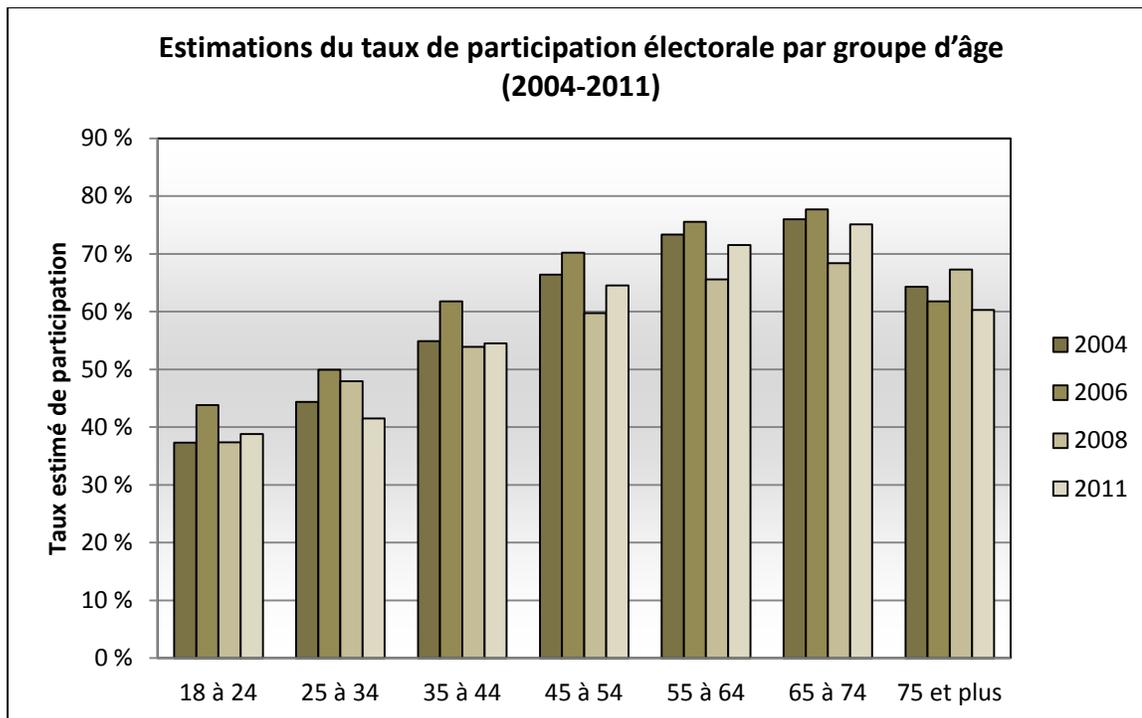
Il n'existe pas de solution miracle au déclin de la participation électorale, mais une majorité de non-votants (57 %) ont affirmé qu'ils auraient exercé leur droit de vote s'ils avaient pu le faire par Internet, sur le site Web d'Élections Canada.

1.5 Expérience des jeunes Canadiens

Élections Canada commande des études distinctes et plus approfondies pour mieux comprendre l'expérience des élections des jeunes Canadiens et les obstacles qu'ils rencontrent. Ces études révèlent que le taux de participation des jeunes est beaucoup moins élevé que celui de la population générale⁸, comme le montre la figure ci-dessous⁹.

⁸ Cette tendance se dégage de nombreuses études. On trouve plus d'information sur notre site Web à www.elections.ca.

⁹ Dans ce graphique, les taux de participation ont été calculés à partir du nombre estimé de Canadiens en âge de voter (dénominateur), plutôt que le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales définitives. Selon cette méthode de calcul, le taux de participation nationale à l'élection de 2011 est estimé à 58,5 %.



Comme par le passé, l'organisme a mené une étude sur le taux de participation à l'élection générale par groupe d'âge, à partir d'un échantillon d'électeurs et des données du Registre national des électeurs. Pour fournir de l'information sur leur expérience de vote, le Sondage auprès des électeurs a inclus 500 jeunes âgés de 18 à 24 ans. De plus, Élections Canada a commandé une nouvelle Enquête nationale auprès des jeunes pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles les jeunes participent ou non au processus électoral. Il s'agit, à ce jour, de l'étude la plus complète sur la participation démocratique des jeunes Canadiens. Des jeunes des sous-groupes suivants ont également participé à l'enquête : Autochtones, résidents des régions rurales, chômeurs qui ne vont pas à l'école, personnes handicapées et communautés ethnoculturelles. (Pour le nombre de répondants issus de chaque sous-groupe, voir l'annexe 1.)

Pour comparer les facteurs de vote et d'abstention parmi les jeunes de différents groupes d'âge, l'Enquête nationale auprès des jeunes a défini le terme « jeune » au sens large comme étant toute personne âgée de 18 à 34 ans. Il a ainsi été possible d'étudier les différences entre les 18 à 24 ans – parmi lesquels le déclin de la participation électorale à long terme est le plus prononcé – et les 25 à 34 ans, qui ont déjà eu diverses occasions de voter. Cette définition élargie reflète aussi l'évolution du sens du terme « jeune » dans notre société.

Les principales constatations de chacune de ces études sont présentées ci-après¹⁰.

Principales constatations

- Les jeunes continuent d'être légèrement moins informés de la tenue de l'élection que la population en général (94 % contre 98 %).
- Près de la moitié des 18-34 ans ne connaissaient aucune autre façon de voter qu'à un bureau de scrutin le jour de l'élection.
- Parmi les jeunes qui n'ont pas voté, l'obligation de prouver son identité et son adresse a été un important obstacle au vote, particulièrement pour les jeunes Autochtones, les jeunes handicapés et les jeunes sans emploi.
- Environ un quart des jeunes qui n'ont pas voté ont dit que la difficulté de se rendre à leur bureau de scrutin avait influencé leur décision de ne pas voter.
- La participation électorale des jeunes décline depuis les années 1970, et constitue la principale cause du déclin généralisé amorcé au début des années 1990. L'Enquête nationale auprès des jeunes a révélé que les obstacles motivationnels sont les principaux déterminants de l'abstention, devant les obstacles d'accès.

Niveau d'information des jeunes

Selon le Sondage auprès des électeurs, les 18 à 24 ans étaient un peu moins au courant de la tenue de l'élection (94 %) que l'électorat général (98 %). Même si les jeunes étaient moins portés que le reste de la population à utiliser les médias traditionnels, la télévision est demeurée leur principale source d'information sur l'élection. Comparativement à la population générale, ils étaient plus susceptibles d'entendre parler de l'élection par bouche à oreille.

La plupart des électeurs étaient au courant de l'élection, mais pas des différentes options pour voter (par anticipation, par la poste, à un bureau local d'Élections Canada). L'Enquête nationale auprès des jeunes a révélé que près de la moitié des Canadiens de 18 à 34 ans ne connaissaient que le vote au bureau de scrutin le jour de l'élection. Cette méconnaissance des trois autres façons de voter était plus marquée parmi les jeunes des communautés ethnoculturelles (59 %), les jeunes handicapés (64 %), les jeunes sans emploi (67 %) et les jeunes Autochtones (73 %).

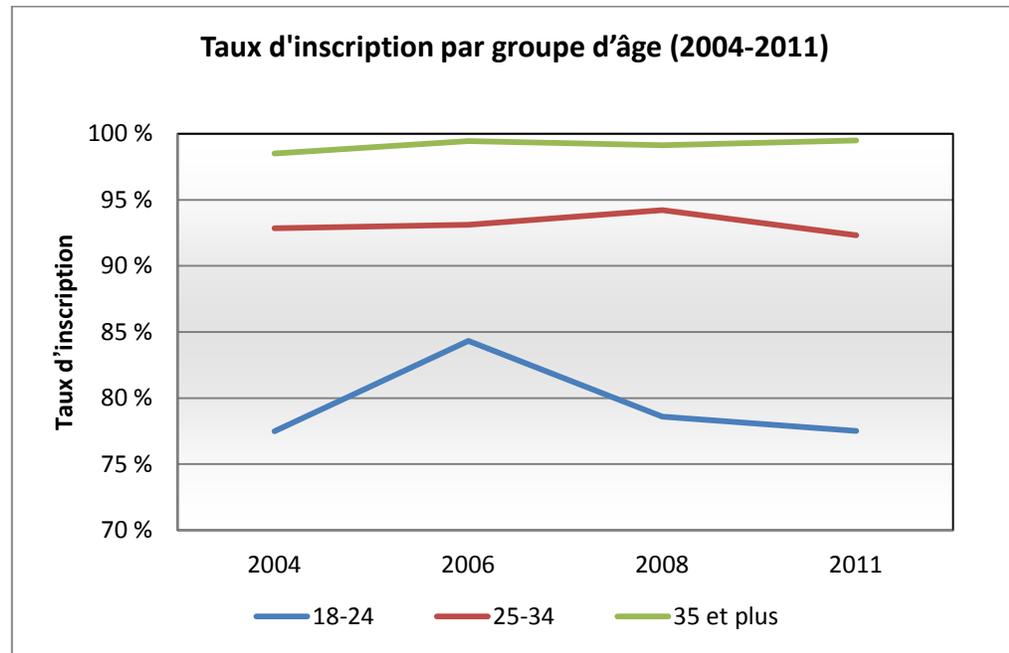
Élections Canada continuera d'affiner ses efforts en vue de faire connaître aux jeunes le processus de vote et les diverses options dont ils disposent.

Inscription des jeunes électeurs

Le taux d'inscription augmente considérablement par groupe d'âge : aux quatre dernières élections fédérales, celui des 18 à 24 ans a été, en moyenne, de 20 points de pourcentage inférieur

¹⁰ L'analyse du taux de participation par groupe d'âge, le Sondage auprès des électeurs et l'Enquête nationale auprès des jeunes se trouvent sur notre site Web à www.elections.ca.

à celui des 35 ans et plus. Celui des 25 à 34 ans a toujours dépassé celui du groupe le plus jeune, mais en moyenne il demeure inférieur de 6 points de pourcentage à celui des 35 ans et plus.



Le faible taux d'inscription des jeunes est directement lié au fait qu'ils sont moins nombreux à recevoir une CIE¹¹. Celle-ci étant une source d'information clé sur les procédures de vote, cette situation explique – en partie du moins – pourquoi les jeunes connaissent moins bien les options pour voter. La non-réception d'une CIE est un problème particulièrement fréquent chez les jeunes Autochtones, les jeunes sans emploi et les jeunes handicapés. Selon l'Enquête nationale auprès des jeunes, le taux de participation a été beaucoup plus faible parmi les jeunes qui n'auraient pas reçu de CIE (62 %) que parmi ceux qui en auraient reçu une (79 %).

Élections Canada accordera donc une attention particulière à l'inscription des jeunes et des autres groupes dont les taux d'inscription sont plus faibles (p. ex. les Autochtones vivant dans des réserves) avant la prochaine élection générale. Nous inciterons ces électeurs à utiliser notre nouveau système d'inscription en ligne et concentrerons nos activités de rayonnement sur eux.

Exigences d'identification

Selon l'Enquête nationale auprès des jeunes, 15 % des non-votants âgés de 18 à 34 ans ont affirmé que leur décision avait été influencée par leur incapacité à prouver leur identité et 16 %, par leur incapacité à prouver leur adresse. Ces obstacles ont particulièrement touché les jeunes Autochtones (20 % et 23 %, respectivement), les jeunes handicapés (28 % et 33 %) et les jeunes sans emploi (21 % et 22 %).

¹¹ La proportion d'électeurs se rappelant avoir reçu une CIE était beaucoup moins élevée parmi les 18 à 24 ans que parmi la population générale (70 % contre 91 % au total).

Des activités de rayonnement sont nécessaires pour mieux informer les jeunes et certains sous-groupes des exigences d'identification et de la façon d'y répondre. Nous examinerons la possibilité de faire appel au personnel de rayonnement en région pour sensibiliser ces électeurs avant la prochaine élection générale et solliciter la collaboration des établissements postsecondaires, des associations étudiantes et des organismes jeunesse afin que les électeurs aient l'information nécessaire. Nous continuerons de travailler avec des organismes représentant les Autochtones, les personnes handicapées et les communautés ethnoculturelles pour joindre les jeunes de ces sous-groupes. Enfin, comme il a été mentionné à la section 1.2, nous examinerons des moyens d'étendre l'utilisation de la VIC avec une autre pièce autorisée pour réduire les difficultés d'identification des jeunes, surtout ceux qui sont les moins portés à voter.

Commodité et accessibilité

Dans l'Enquête nationale auprès des jeunes, près d'un quart (24 %) des abstentionnistes ont affirmé que leur difficulté à se rendre au bureau de scrutin (problèmes de transport) avait influencé leur décision de s'abstenir. Le problème se posait particulièrement pour les chefs de famille monoparentale, dont le taux de participation, selon les réponses recueillies, a été de 13 points de pourcentage inférieur à celui de l'ensemble de l'échantillon.

Presque tous les votants ont jugé facile et commode de voter à une élection fédérale (98 %), tout comme la majorité des non-votants (82 %). La plupart des votants étaient tout à fait d'accord pour dire qu'ils s'étaient sentis les bienvenus au bureau de scrutin (76 %), et la majorité des non-votants (59 %) assuraient aussi qu'ils se seraient sentis les bienvenus s'ils avaient voté.

Toutefois, les réponses des sous-groupes n'allaient pas dans le même sens. Parmi ceux qui avaient voté, les personnes handicapées, les membres de communautés ethnoculturelles et les jeunes sans emploi étaient moins fortement d'accord (61 %, 65 % et 67 %, respectivement). Parmi les abstentionnistes, les Autochtones (41 %) et les sans-emploi (40 %) étaient les moins portés à être tout à fait d'accord pour dire qu'ils se seraient sentis bien accueillis au bureau de scrutin.

Participation électorale des jeunes

La participation électorale des jeunes décline depuis les années 1970 et est la principale cause du déclin généralisé de la participation électorale au Canada. L'analyse par groupe d'âge a révélé que le taux de participation en 2011 avait été de 39 % pour les 18 à 24 ans et de 42 % pour les 25 à 34 ans. En comparaison, 72 % des électeurs de 55 à 64 ans ont voté, tout comme 75 % de ceux de 65 à 74 ans. Selon les réponses à l'Enquête nationale auprès des jeunes, le taux de participation a été nettement plus faible pour les sous-groupes de jeunes que pour les jeunes en général. Les jeunes Autochtones et les jeunes sans emploi affichent les taux les plus faibles.

Obstacles à la participation

L'Enquête nationale auprès des jeunes a analysé l'incidence sur les jeunes de certains obstacles au vote. Les obstacles ont été examinés sous l'angle de la motivation à voter (attitudes, intérêt pour la politique, connaissance de la politique, facteurs d'influence politiques) et de l'accès au processus électoral (connaissance du processus, situation personnelle et difficultés administratives).

L'étude, qui a mesuré l'effet relatif de tous ces facteurs sur la décision de voter, a révélé que pour les jeunes, les obstacles motivationnels l'emportaient légèrement sur les obstacles d'accès. Il s'agit d'une constatation majeure. Les obstacles motivationnels les plus importants étaient le manque de connaissances et d'intérêt en matière politique; la conviction que tous les partis sont pareils et qu'aucun ne s'occupe des enjeux importants pour les jeunes; et une perception affaiblie du vote comme devoir civique. La présence de facteurs d'influence politiques dans la vie des jeunes était un autre élément déterminant. Les jeunes qui avaient voté ont dit avoir été influencés par des politiciens, surtout si un parti ou un candidat les avaient contactés directement. Ceux qui avaient l'habitude de discuter de politique en famille étaient aussi plus portés à voter.

L'obstacle d'accès le plus important était la méconnaissance du processus électoral, y compris des différentes façons de voter, suivie par la difficulté à se rendre au bureau de scrutin, la difficulté à prouver son identité ou son adresse et le fait de ne pas recevoir de CIE.

En somme, les obstacles motivationnels expliquent en grande partie pourquoi les 18 à 34 ans votent moins que leurs aînés. Vu la nature sociétale complexe de ces obstacles, les résultats de l'Enquête nationale auprès des jeunes indiquent la nécessité d'un effort à long terme de la part de nombreux intervenants de la société civile ainsi que des secteurs public et privé. Le directeur général des élections a appelé à un effort concerté de la part des parents, des enseignants, des jeunes, des politiciens et des médias pour donner aux jeunes Canadiens les outils dont ils ont besoin pour participer activement à la vie démocratique. Cela comprend l'appui à l'éducation civique pour mieux renseigner les jeunes sur la politique et la démocratie au Canada.

À court terme, Élections Canada poursuivra ses efforts pour éliminer divers obstacles d'accès. Conformément aux recommandations de l'Enquête nationale auprès des jeunes, il s'emploiera à :

- mieux renseigner les jeunes sur les dates et les lieux de vote ainsi que les façons de voter en leur transmettant de l'information sur des supports appropriés aux jeunes;
- rechercher des moyens d'accroître le nombre d'électeurs recevant une CIE, y compris par des campagnes d'inscription ciblées avant les élections;
- utiliser les médias sociaux pour faire connaître la CIE et annoncer sa distribution;
- examiner diverses façons possibles de prouver son identité (voir la section 1.2);
- installer des bureaux de scrutin à des endroits fréquentés par les jeunes.

Si ces mesures sont de nature à réduire les obstacles liés à la commodité et à l'accessibilité, il faut noter qu'elles n'auront pas d'effet sur les obstacles motivationnels importants, qui requièrent une stratégie multisectorielle à long terme, comme il a été mentionné plus haut.

2. Expérience des candidats

Principales constatations

- La plupart des candidats ont trouvé facile de se conformer aux exigences du processus de mise en candidature, mais certains, encore, ont eu du mal à recueillir assez de signatures.
- Dans son rapport sur l'élection, le directeur général des élections a traité de trois incidents liés aux mises en candidature, mais l'Enquête auprès des candidats n'a fait ressortir aucun problème généralisé concernant le processus établi par la *Loi électorale du Canada*.
- Certains candidats ont encore eu de la difficulté à trouver une personne disponible et disposée à remplir les fonctions d'agent officiel.
- Les candidats se sont dits satisfaits du soutien reçu des directeurs du scrutin et d'Élections Canada.

2.1 Processus de mise en candidature

La *Loi électorale du Canada* prévoit une série d'obligations et d'étapes (processus de mise en candidature) que doit respecter tout candidat à une élection : nommer un agent officiel et un vérificateur, obtenir les formulaires d'Élections Canada, obtenir la signature authentifiée d'au moins 100 électeurs habiles à voter dans la circonscription, produire une lettre d'appui signée par le chef du parti (si le candidat éventuel représente un parti) et déposer l'acte de candidature auprès du directeur du scrutin (DS) de la circonscription avec un cautionnement de 1 000 \$, avant la clôture officielle des candidatures (14 h, le lundi, 21^e jour précédant le jour du scrutin).

Le candidat éventuel peut transmettre son acte de candidature par voie électronique, mais le DS doit recevoir le cautionnement avant la clôture des candidatures et les originaux dans les 48 heures qui suivent la clôture.

Le DS a ensuite 48 heures pour examiner l'acte de candidature et pour l'accepter ou le rejeter. Son rôle ne consiste qu'à vérifier si l'acte de candidature est complet et si les adresses des signataires sont situées dans la circonscription visée. (Le DS n'a pas besoin de vérifier les noms et les signatures.) Toute personne dont la candidature est rejetée a jusqu'à la clôture des candidatures pour présenter un autre acte de candidature.

Constatations générales

Un total de 1 587 candidats se sont présentés à la 41^e élection générale, contre 1 601 à l'élection précédente.

Dans son rapport sur la 41^e élection générale, le directeur général des élections a relevé certaines difficultés occasionnées par le processus de mise en candidature. Par exemple, des irrégularités auraient été observées concernant les signatures sur des actes de candidature, et trois candidats ont éprouvé des difficultés lors du processus. Les DS ont rejeté six actes de candidature.

L'Enquête auprès des candidats, réalisée après l'élection, n'a mis en évidence aucun problème généralisé concernant le processus de mise en candidature. Selon l'enquête, 81 % des candidats ont trouvé le processus facile à respecter et 97 % ont jugé qu'Élections Canada avait traité leur mise en candidature dans un délai raisonnable. Néanmoins, 17 % ont eu de la difficulté à se conformer aux exigences de la Loi, généralement parce qu'ils trouvaient difficile de recueillir assez de signatures dans leur circonscription, comme ce fut le cas à l'élection générale précédente. Pour environ le quart des candidats, il y avait trop de paperasse et trop de formalités.

Les DS ont trouvé que plusieurs aspects du processus de mise en candidature avaient bien fonctionné. Ils ont aussi suggéré des améliorations : par exemple, Élections Canada pourrait mieux expliquer comment déposer des documents par voie électronique plutôt qu'en personne.

Conclusion

Élections Canada doit toujours chercher le meilleur équilibre entre l'obligation de faire le travail requis pour la stricte observation de la Loi et la nécessité de rendre le processus plus efficace, et moins lourd pour les candidats et leur équipe. On se rapprocherait des deux objectifs si l'on permettait la préparation et la transmission électronique des actes de candidature et des signatures, mais cela exigerait une modification de la Loi, comme le propose le rapport de recommandations de 2010 du directeur général des élections. Pour modifier l'obligation d'obtenir les signatures de 100 électeurs de la circonscription, il faudrait toutefois que les parlementaires revoient plus en profondeur l'ensemble du régime de mise en candidature prévu par la Loi.

2.2 Nomination des agents officiels

Les agents officiels administrent les transactions financières de la campagne d'un candidat et en rendent compte conformément à la Loi. La plupart le font bénévolement. Habituellement, ils ne connaissent pas la Loi en détail et ont peu d'expérience en tenue de livres ou en comptabilité. D'après des recherches antérieures, il s'agit d'un rôle difficile que bon nombre des intéressés n'acceptent qu'à contrecœur.

En prévision de la 41^e élection générale, Élections Canada a passé en revue ses produits de communication et l'information transmise aux agents officiels, aux candidats et aux partis politiques sur des sujets comme les bonnes pratiques de financement politique, les obligations des agents officiels et les plafonds des dépenses électorales. Il a également produit plusieurs tutoriels qu'il a mis sur son site Web.

Après l'élection, l'organisme a organisé 26 séances d'information pour les agents officiels, les candidats et les vérificateurs sur les rapports financiers exigés après une élection. Environ 300 personnes y ont assisté, et les commentaires ont été très positifs.

Conclusion

Concernant le rôle et les responsabilités d'agent officiel, l'Enquête auprès des candidats a confirmé que les enjeux étaient les mêmes en 2011 que lors des élections passées. La majorité des candidats (82 %) ont trouvé facile de nommer un agent officiel (contre 77 % en 2008). Ceux qui ont éprouvé des difficultés (18 %) ont surtout affirmé qu'il était difficile de trouver une personne intéressée ou disponible. Les autres ont expliqué que la tâche était tout simplement trop difficile, qu'elle imposait trop de responsabilités ou qu'il était difficile de trouver une personne qualifiée. Les mêmes raisons ont été citées lors du sondage de 2008.

Dans le cadre du régime réglementaire de la Loi, Élections Canada continuera d'apporter des améliorations administratives pour aider les candidats et les autres entités politiques à respecter leurs obligations légales. Toutefois, à l'heure actuelle, le meilleur moyen d'améliorer la responsabilisation et l'intégrité du régime réglementaire, tout en réduisant la complexité et les formalités excessives, serait de modifier la Loi, comme le directeur général des élections l'a proposé dans son rapport de recommandations de 2010.

2.3 Services fournis par Élections Canada

Élections Canada fournit divers services aux candidats : services d'information pour aider à comprendre les exigences du processus électoral; outils et documents favorisant la conformité aux exigences législatives; et produits d'information, dont les cartes des sections de vote et les listes électorales, conformément à la Loi. L'organisme s'efforce d'établir de solides relations de travail entre les candidats et leurs représentants d'une part, et les DS d'autre part. Les candidats ont besoin d'information et d'outils concernant, entre autres, les procédures aux bureaux de scrutin, le rôle des DS et de leur bureau, le recrutement de travailleurs, la gestion des circonstances extraordinaires (p. ex. inondations affectant le vote) et la gestion des plaintes éventuelles.

Constatations générales

La majorité des candidats se sont dits satisfaits de la qualité globale du service reçu d'Élections Canada (81 %), de la façon dont le DS de leur circonscription a conduit l'élection (81 %) et de leurs contacts avec lui (86 %). Ces résultats vont dans le même sens que ceux de l'élection de 2008.

La plupart des candidats (83 %) qui ont eu recours aux services d'information d'Élections Canada s'en sont déclarés satisfaits (79 % en 2008). La séance d'information des candidats a attiré un bon nombre de participants (74 % des candidats ou leurs représentants), et la majorité (81 %) ont trouvé la séance utile (83 % en 2008).

De nombreux candidats ou leurs représentants ont utilisé au moins l'une des trois sources d'information d'Élections Canada pendant l'élection. Plus de quatre sur cinq ont consulté son site Web ou un bureau local, alors que moins de la moitié (42 %) ont utilisé la ligne d'assistance sans frais de l'organisme (48 % en 2008).

La plupart (83 %) des candidats qui ont utilisé les services d'information d'Élections Canada se sont dits satisfaits ou très satisfaits de l'information reçue. Toutefois, d'après les commentaires du Comité consultatif des partis politiques, d'autres améliorations seraient nécessaires à ce chapitre.

Pour ce qui est des outils mis à la disposition des candidats par Élections Canada, la majorité des candidats ont utilisé les cartes des sections de vote (81 %) et les listes électorales (64 %). La moitié (49 %) ont dit avoir utilisé le *Relevé des électeurs qui ont voté le jour du scrutin*¹², une baisse importante par rapport à 2008 (67 %).

Les outils moins utilisés ont encore été la lettre du directeur général des élections¹³ (45 % contre 40 % en 2008) et GeoExplore¹⁴ (23 % contre 19 % en 2008). Même si une minorité de candidats ont utilisé la lettre, il est ressorti de consultations antérieures avec les partis politiques qu'elle était extrêmement utile. La majorité (72 %) des candidats qui n'ont pas utilisé GeoExplore ou ne le connaissaient pas ont dit qu'ils songeraient à s'en servir lors d'élections futures.

Les candidats ont présenté de nombreuses suggestions en vue d'améliorer la conduite des élections générales, mais aucune n'a été faite par plus de 10 % d'entre eux. Les changements suggérés concernaient : le vote ou l'inscription, l'aspect administratif (p. ex. l'amélioration de la formation des fonctionnaires électoraux), les communications et le cadre réglementaire.

Conclusion

Dans l'ensemble, les données indiquent que les candidats étaient satisfaits des services reçus et de la plupart des outils d'information et de soutien fournis. L'organisme continuera de perfectionner sa documentation interne à l'intention des candidats, comme son matériel didactique, ses lignes directrices et ses listes de vérification, et accroîtra le nombre d'outils d'information et de soutien en ligne.

¹² Formulaire servant à consigner le numéro d'identification unique de chaque électeur ayant voté. Il est remis aux représentants des candidats à la fin de chaque journée de vote par anticipation et à intervalles réguliers le jour du scrutin.

¹³ Lettre signée par le directeur général des élections pour faciliter l'accès des candidats et de leurs travailleurs de campagne à certains lieux publics.

¹⁴ Outil Web de cartographie permettant aux candidats de repérer des adresses municipales, des rues, des municipalités et des circonscriptions, et d'obtenir d'autres renseignements.

3. Administration de l'élection

3.1 État de préparation

Principales constatations

- En prévision de la 41^e élection générale, Élections Canada a maintenu un haut niveau de préparation en tout temps, tout en réduisant les coûts de préparation.
- L'utilisation de téléphones cellulaires et de connexions Internet haute vitesse sans fil a permis aux bureaux locaux d'Élections Canada d'offrir plus tôt des services aux électeurs et a généré d'importantes économies.

Avec un calendrier électoral de 37 jours, Élections Canada avait peu de temps pour aménager et ouvrir ses 436 bureaux locaux et satellites, pour mettre en place l'infrastructure temporaire nécessaire au recrutement et à la formation des quelque 230 000 préposés au scrutin et pour déployer ces derniers dans les quelque 23 000 lieux de scrutin¹⁵ du pays.

Comme une élection générale peut être déclenchée à tout moment sous un gouvernement minoritaire, Élections Canada devait maintenir un haut niveau de préparation pour pouvoir mobiliser ses ressources à Ottawa et en région dès le déclenchement de la 41^e élection générale.

Après l'élection de 2008, l'organisme a amélioré et exécuté diverses activités de préparation électorale afin que :

- les électeurs puissent obtenir plus rapidement des services à leur bureau local après la délivrance des brefs;
- les directeurs du scrutin (DS) se sentent bien outillés et prêts à conduire l'élection;
- l'organisme dégage des économies tout en maintenant un niveau de préparation adéquat.

Pour cette élection, les bureaux locaux d'Élections Canada étaient équipés de téléphones cellulaires et à ligne fixe, ainsi que d'ordinateurs avec Internet haute vitesse sans fil, de sorte qu'ils étaient prêts à servir les électeurs peu après la délivrance des brefs.

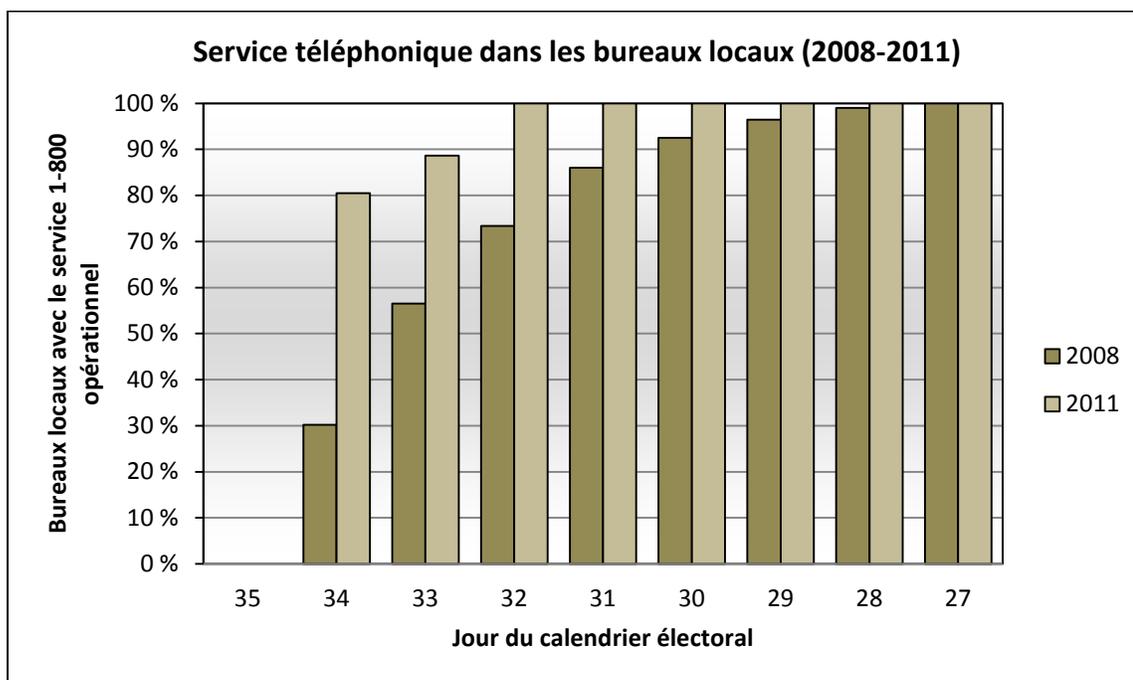
¹⁵ Il s'agissait de 3 258 lieux de vote par anticipation, 15 260 lieux de scrutin ordinaires et 4 865 lieux visités par des bureaux de scrutin itinérants.

Constatations générales

Des mois de préparation trouvent leur aboutissement dans la première semaine d'une élection. Ainsi, le temps qu'il a fallu pour que les 308 bureaux locaux soient opérationnels après la délivrance des brefs est un bon indicateur de l'état de préparation de l'organisme et de ses DS à la 41^e élection générale. Un bureau est opérationnel après l'installation de ses téléphones et ordinateurs. Tous nos bureaux étaient ouverts le 31^e jour du calendrier électoral (une amélioration d'un jour par rapport à 2008), et plus de bureaux ont ouvert leurs portes avant ce jour, par rapport à 2008. De même, les réseaux informatiques ont été installés plus vite qu'en 2008.

La technologie sans fil a permis à Élections Canada de réaliser d'importantes économies (environ 1,5 million de dollars par année). Les DS ont toutefois signalé certains problèmes concernant leurs systèmes de téléphonie locale, sur le plan de la fonctionnalité et du soutien fourni par la compagnie de téléphone; ces problèmes devront être réglés avant la prochaine élection.

L'organisme a réussi à mettre en œuvre sa stratégie de bureautique dans les délais. Ainsi, un nombre accru de bureaux locaux a pu recevoir des appels sans frais plus tôt qu'aux élections précédentes, comme le montre la figure ci-dessous.



Après la 40^e élection générale, Élections Canada a investi 29,7 millions de dollars pour maintenir son état de préparation en vue de la prochaine élection générale, comparativement à 34,4 millions sur une période semblable entre les 39^e et 40^e élections générales. Cette diminution de 4,7 millions de dollars indique que l'organisme a su réaliser des économies et a appris à mieux gérer l'incertitude inhérente aux gouvernements minoritaires en concluant des accords souples avec les fournisseurs et en recourant à des moyens comme l'utilisation de la technologie sans fil à ses bureaux locaux (comme il a déjà été mentionné).

Quatre DS sur cinq (83 %) étaient d'avis que les préparatifs de la 41^e élection générale se sont bien déroulés (7 points de pourcentage de plus qu'en 2008). Selon les sessions récapitulatives avec d'autres fonctionnaires électoraux, les outils et les activités de préparation ont été généralement considérés comme plus efficaces qu'à l'élection précédente.

Conclusion

L'élection d'un gouvernement majoritaire et le fait que la prochaine élection générale soit fixée au 19 octobre 2015 ont créé un nouvel environnement opérationnel – il n'est plus nécessaire pour Élections Canada d'être prêt en tout temps à conduire une élection générale. Les préparatifs se feront sur une base juste-à-temps, et l'organisme mettra en pratique les leçons apprises ces dernières années pour se préparer à la prochaine élection générale.

3.2 Listes électorales et inscription des électeurs

Principales constatations

- La qualité globale du Registre national des électeurs est demeurée constante par rapport aux élections récentes, 84 % des électeurs étant inscrits à la bonne adresse.
- La révision ciblée demeure un moyen efficace d'accroître le nombre d'inscriptions chez certains groupes d'électeurs.
- Le pourcentage d'électeurs qui se sont inscrits le jour de l'élection a été le même qu'à l'élection précédente, soit un peu plus de 6 %.

Élections Canada tient le Registre national des électeurs, une base de données continuellement mise à jour des Canadiens admissibles à voter aux élections et aux référendums fédéraux. L'organisme utilise le registre pour produire les listes préliminaires au début d'une élection et pour envoyer une carte d'information de l'électeur (CIE) à chaque électeur inscrit. Comme environ 17 % des données changent chaque année (changements d'adresse, jeunes atteignant 18 ans, nouveaux citoyens canadiens, etc.), le registre est mis à jour entre les élections au moyen de sources administratives, comme les dossiers fiscaux, et par les électeurs eux-mêmes en période électorale.

Chaque Canadien habile à voter peut choisir de figurer dans le registre ou non. Le fait d'y figurer a ses avantages (p. ex. être inscrit pour voter et recevoir une CIE lors d'une élection), mais ne pas y figurer n'affecte pas le droit de vote. Il reste que tout électeur doit être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter à une élection générale. Il peut s'inscrire à son bureau local d'Élections Canada pendant la période de révision (période de 28 jours qui se termine le sixième jour précédant le jour du scrutin), ou au moment de voter par anticipation ou le jour du scrutin.

Pendant la période électorale, les travailleurs électoraux mènent des opérations de révision ciblée au cours desquelles des agents réviseurs vont de porte en porte dans des secteurs où la mise à jour du registre exige un effort accru. Les agents se concentrent sur les nouveaux quartiers résidentiels et les secteurs à haute mobilité, tels que les quartiers étudiants, les résidences pour personnes

âgées et les établissements de soins de longue durée. L'organisme communique ses plans de révision ciblée aux candidats et les invite à formuler leurs commentaires.

Qualité des listes

Pour la 41^e élection générale, les listes électorales préliminaires comptaient 23 933 743 noms. L'organisme estime que 93 % des électeurs y figuraient et que 84 % étaient inscrits à leur adresse actuelle. Ces chiffres ont dépassé nos cibles, qui étaient de 92 % et de 80 % respectivement, et correspondent à peu de choses près aux taux de l'élection précédente.

Neuf électeurs sur dix ont indiqué avoir reçu une CIE, qui confirmait leur inscription pour voter (voir la section 1.1). Plus de 97 % des répondants qui se souvenaient d'avoir reçu une CIE ont trouvé les renseignements figurant sur cette carte exacts. Parmi les 113 répondants (3,5 %) qui ont relevé des erreurs dans leur CIE, environ la moitié (51 %) ont affirmé avoir pris des mesures pour les faire corriger. À l'élection précédente, un peu moins du tiers (30 %) de ceux qui avaient constaté des erreurs avaient pris des mesures pour les faire corriger.

Parmi les 279 répondants (8 %) qui ne se souvenaient pas d'avoir reçu une CIE, les deux tiers (66 %) ont dit avoir pris diverses mesures pour vérifier s'ils étaient inscrits pour voter. Selon les cas, ils se sont renseignés auprès de leur bureau de scrutin ou de leur bureau local d'Élections Canada (24 %), ont appelé au numéro sans frais (11 %), ont consulté le site Web (9 %), ont consulté un parent ou un ami (6 %), ont communiqué avec un candidat ou le bureau d'un parti politique (3 %) ou ont contacté un agent réviseur chez lui (2 %). Ces résultats sont sensiblement les mêmes que ceux de l'élection précédente.

Pour ce qui est des candidats, 58 % d'entre eux étaient satisfaits de la qualité globale des listes électorales reçues du DS. Seulement 6 % n'en étaient pas satisfaits, alors que les autres étaient neutres, ne savaient pas ou n'ont pas répondu. Il s'agit d'une légère amélioration par rapport à l'élection précédente (taux de satisfaction de 55 %). En outre, plus de 9 scrutateurs sur 10 (93 %) étaient satisfaits des listes.

Inscription et révision ciblée

On constate une tendance à la baisse dans le nombre d'électeurs qui s'inscrivent pendant la période de révision. Comme le montre le tableau ci-dessous, environ 850 000 électeurs ont été inscrits pendant la période de révision de la 38^e élection générale en 2004. À la dernière élection, ce nombre avait chuté d'environ 40 %, pour s'établir à un peu plus de 500 000.

Inscriptions pendant la période de révision – Élections récentes		
Élection	Nombre d'inscriptions	Pourcentage du total d'électeurs
Juin 2004 (38 ^e élection générale)	849 172	6,3 %
Janvier 2006 (39 ^e élection générale)	747 099	5,2 %
Octobre 2008 (40 ^e élection générale)	561 515	4,1 %
Mai 2011 (41 ^e élection générale)	503 422	3,5 %

Dans le cadre de la révision ciblée pour l'élection de 2011, les agents réviseurs se sont rendus à quelque 1,25 million d'adresses ciblées (9,7 % des adresses résidentielles du Canada). Le nombre total d'électeurs inscrits pendant la révision a diminué, mais le nombre d'inscriptions effectuées au moyen de la révision ciblée a augmenté par rapport à 2008 (237 798 contre 214 000).

La même tendance a été observée à l'élection de 2008. Il se peut que les modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* en 2007 aient contribué au déclin du nombre total de révisions et à l'augmentation lors de la révision ciblée. Grâce à ces modifications, les électeurs peuvent s'inscrire à leur domicile sans preuve d'identité lors de la révision ciblée. Ils peuvent aussi inscrire d'autres électeurs résidant à la même adresse en prêtant serment sur leur admissibilité, sans avoir à présenter leurs pièces d'identité. Cette pratique, conjuguée aux efforts concertés d'Élections Canada pour améliorer la qualité des listes d'adresses ciblées (surtout pour les établissements de soins de longue durée et les réserves autochtones), a fait augmenter le nombre d'électeurs dont l'inscription se fait lors de la révision ciblée. Comme il a été mentionné à la section 1.1, l'initiative de révision ciblée pour l'élection de 2011, combinée au Programme des agents de relations communautaires, a contribué à accroître le taux d'inscription des personnes âgées vivant dans des résidences et des établissements de soins de longue durée.

La vaste majorité des 14,7 millions de Canadiens qui ont voté à la 41^e élection générale figuraient sur les listes électorales issues du registre lorsqu'ils sont allés voter le jour du scrutin. Un faible pourcentage d'électeurs (6,3 %) se sont inscrits le jour du scrutin; ce pourcentage est demeuré légèrement supérieur à 6 % au cours des quatre dernières élections générales. Toutefois, parmi tous les électeurs qui s'inscrivent pendant la période électorale, la proportion de ceux qui l'ont fait le jour du scrutin a augmenté en 2011 (48,2 % en 2008 contre 51,5 % en 2011).

La façon dont l'inscription des électeurs s'est déroulée a satisfait 59 % des candidats, un peu plus qu'à l'élection de 2008 (54 %). Parmi les autres candidats, 22 % étaient neutres et 6 % ne savaient pas ou ont refusé de répondre. Les candidats insatisfaits (14 %) ont cité de nombreuses raisons. Les trois plus fréquentes, mentionnées chacune par 26 % des insatisfaits, étaient que le processus semblait trop complexe, que les exigences d'identification décourageaient les électeurs honnêtes et que les listes contenaient trop d'erreurs ou qu'il y manquait trop de noms.

Conclusion

La qualité globale du Registre national des électeurs a dépassé les cibles de qualité établies et est demeurée stable par rapport à l'élection précédente. Le nombre d'électeurs inscrits pendant la période de révision a diminué au cours des dernières élections, mais la révision ciblée demeure un moyen utile de mettre les listes électorales à jour, surtout pour les électeurs très mobiles, comme les étudiants ainsi que les personnes âgées vivant dans des résidences et des établissements de soins de longue durée. Comme il a été mentionné à la section 1, Élections Canada envisagera de mener des activités locales d'inscription et de rayonnement axées sur ces électeurs avant la prochaine élection.

Depuis avril 2012, les électeurs peuvent utiliser le Service d'inscription en ligne d'Élections Canada pour confirmer leur inscription et mettre à jour leurs renseignements. La Loi doit être modifiée, comme le propose le directeur général des élections dans son rapport de recommandations de 2010, pour offrir tous les services d'inscription en ligne à tous les électeurs. Élections Canada surveillera l'effet de ce nouveau service pratique et complémentaire sur l'inscription des électeurs et sur les divers services aux clients qui s'y rattachent.

3.3 Opérations de vote

Principale constatation

- La Loi limite la capacité d'Élections Canada à améliorer les processus de recrutement et de formation ainsi que le fonctionnement des lieux de scrutin.

Comme dans le passé, Élections Canada a recruté, formé et supervisé une petite armée de travailleurs électoraux (un peu moins de 230 000) pour assurer un service de haute qualité.

Comme l'explique le *Rapport sur les évaluations de la 40^e élection générale*, la Loi oblige les lieux de scrutin à fonctionner selon un modèle opérationnel qui exige une main-d'œuvre nombreuse et limite la spécialisation des tâches requise par la prestation de services moderne. À l'heure actuelle, les scrutateurs et les greffiers du scrutin ont chacun la responsabilité d'offrir toute la gamme des services aux électeurs à tout lieu de scrutin, petit ou grand. Le problème que pose un tel modèle est double :

- Chaque scrutateur est responsable d'un seul bureau de scrutin. Dans les centres de scrutin, si une file d'attente se forme à un bureau, d'autres scrutateurs alors inoccupés ne peuvent pas aider. Même si certains bureaux sont moins occupés que d'autres, un scrutateur ne peut pas être affecté à plus d'un bureau. Cette absence d'économies d'échelle exerce une pression indue sur le recrutement aux bureaux locaux d'Élections Canada.
- Les fonctions de scrutateur sont devenues plus complexes avec le temps, mais ne peuvent pas être réparties entre différents préposés au scrutin pour les rendre plus faciles à gérer, à apprendre et à exécuter uniformément. Le scrutateur doit donc apprendre vite à appliquer un large éventail de politiques, de règles et de directives opérationnelles.

Dans tout lieu de scrutin, petit ou grand, le scrutateur et le greffier du scrutin sont chargés de fournir tous les services aux électeurs, soit :

- vérifier l'admissibilité au vote des électeurs;
- administrer le processus de vote;
- faire prêter serment;
- tenir le cahier du scrutin;
- donner suite aux contestations des représentants des candidats;
- aider les électeurs qui en ont besoin;
- dépouiller le scrutin;
- communiquer les résultats et fermer le bureau de scrutin.

Pendant la 41^e élection générale, Élections Canada s'est employé à relever trois défis d'ordre général : le recrutement, la formation et le service. Les trois sont traités ci-après.

Recrutement

La Loi dispose qu'avant d'embaucher des fonctionnaires électoraux, les DS doivent demander aux partis dont les candidats se sont classés premier et deuxième à l'élection précédente des listes de personnes aptes à exercer les fonctions de scrutateur, de greffier du scrutin et d'agent d'inscription. Selon la Loi, les DS sont tenus d'attendre le 17^e jour précédant le jour du scrutin pour attribuer ces postes à des personnes ne figurant pas sur ces listes. Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport sur les évaluations de la 40^e élection générale, ces dispositions limitent considérablement notre capacité de recruter et de former le personnel nécessaire.

Comme dans le passé, relativement peu de candidats ont fourni aux DS un nombre suffisant de noms pour tous les postes à pourvoir. La proportion de personnes suggérées par les partis comparativement au nombre total de personnes requises est passée de 42 % à la 39^e élection générale à 33 % lors de l'élection suivante, puis à 30 % lors de la dernière. La plupart des DS n'ont pas eu à recruter hors de leur circonscription, mais la majorité (53 %) ont dit avoir eu du mal à trouver des personnes qualifiées.

Pour faciliter le recrutement, Élections Canada a mis en place un plan complet de recrutement visant toutes les circonscriptions.

- Dès le déclenchement de l'élection, tous les Canadiens pouvaient postuler en ligne. Élections Canada acheminait les demandes à ses bureaux locaux. Comme les réseaux téléphoniques étaient en place dès que les bureaux étaient opérationnels, les responsables du recrutement ont pu commencer immédiatement à communiquer avec des candidats.
- Pour élargir le bassin de candidats et faire participer les jeunes au processus électoral, le directeur général des élections a autorisé les DS à engager des jeunes de 16 et 17 ans pour certains postes. Nous avons fourni aux DS des produits promotionnels originaux destinés à encourager les étudiants postsecondaires à poser leur candidature.
- Du personnel additionnel a été engagé à Élections Canada à Ottawa pour appuyer et surveiller les efforts de recrutement en région. Au début de la période électorale, l'équipe d'analyse du recrutement s'est concentrée sur les circonscriptions où le risque de problèmes était élevé.

Les statistiques et les commentaires des DS indiquent que ces divers mécanismes ont aidé à relever le défi de recruter un nombre sans cesse croissant de fonctionnaires électoraux.

Selon les DS, l'initiative des demandes d'emploi en ligne a été un succès. En fait, au premier jour du vote par anticipation, les DS avaient reçu 116 000 demandes en ligne. Le jour du scrutin, ce nombre s'élevait à plus de 130 000, soit un bond de 177 % par rapport aux 47 000 demandes en ligne reçues lors de l'élection générale précédente. Le nombre de jeunes engagés a également augmenté : les 16 à 25 ans représentaient 11 % des fonctionnaires électoraux, contre seulement 6 % lors de l'élection précédente. Pour la première fois depuis que l'on tient de telles statistiques, l'âge moyen des fonctionnaires électoraux a diminué, passant de 52 à 50 ans.

Formation

Élections Canada offre des programmes de formation uniformes pour chaque poste dans ses bureaux locaux. De plus, chaque DS doit engager un préposé à la formation, qui anime les séances de formation. Ces séances sont fondées sur des principes d'éducation des adultes, ne contiennent pas d'exposés magistraux et comprennent des jeux de rôle et des jeux-questionnaires. En septembre 2010, les DS ont tenu des réunions régionales pour que tous les préposés à la formation du pays reçoivent les mêmes directives concernant une nouvelle trousse de formation.

Pendant la période électorale, Élections Canada a demandé à ses agents de liaison en région (ADLR) d'assister à une séance de formation dans chaque circonscription et de l'évaluer. Les résultats indiquent que le programme de formation ne se déroule pas selon les attentes de l'organisme. Les ADLR ont constaté que 97 % des préposés à la formation évalués connaissaient bien leur sujet et pouvaient répondre aux questions des participants de façon claire et précise. Toutefois, environ 35 % seulement ont suivi le plan de formation, intégralement ou partiellement, et la majorité (56 %) ont sauté les jeux de rôle par manque de temps. Près de la moitié des ADLR estimaient aussi qu'une ou plusieurs sections du plan de formation étaient à améliorer.

La formation des fonctionnaires électoraux demeure de toute évidence l'un des plus grands défis dans tout bureau local, lors d'une élection. L'organisme doit trouver des moyens de compenser le fait que la formation en classe peut difficilement dépasser 2,5 heures, même si les fonctionnaires électoraux ont des responsabilités plus complexes depuis que la Loi a été modifiée en 2007. L'organisme a déjà proposé¹⁶ que le modèle de prestation des services aux lieux de scrutin soit amélioré, ce qui permettrait de simplifier les tâches de chacun et d'approfondir la formation.

Service

Malgré les contraintes susmentionnées, les efforts des DS au chapitre du recrutement et de la formation se sont généralement traduits par un haut niveau de service aux électeurs. La vaste majorité des électeurs étaient satisfaits de tous les aspects de leur expérience de vote, comme le temps d'attente au bureau de scrutin (97 %), la signalisation à l'intérieur (95 %) et à l'extérieur (82 %) de l'immeuble, les préposés au scrutin (98 %) et la langue dans laquelle ils ont été servis (99 %). Comme à l'élection précédente, 99 % des électeurs ont trouvé qu'il était facile de voter.

En revanche, les plaintes reçues d'électeurs après le scrutin ainsi que les irrégularités aux bureaux de scrutin dans Etobicoke-Centre (Ontario) montrent la nécessité de renforcer les mesures visant à accroître la conformité aux procédures et aux normes applicables le jour du scrutin. Entre autres, il faudra continuer d'améliorer la formation des fonctionnaires électoraux.

¹⁶ Voir le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 41^e élection générale du 2 mai 2011*, p. 49.

Conclusion

Dans l'ensemble, la 41^e élection générale a été une réussite sur le plan du recrutement des travailleurs et du soutien offert. Nous avons néanmoins trouvé certains points à améliorer. Nous pourrions notamment mieux exploiter des outils automatisés pour appuyer le recrutement, qui s'effectue dans des délais très serrés. De plus, il est temps de se demander quand et comment le recrutement devrait commencer : les DS ont suggéré que le recrutement et la formation commencent plus tôt dans la période électorale.

Dans son rapport de recommandations de 2010, le directeur général des élections a proposé des modifications à la Loi pour faciliter le recrutement des fonctionnaires électoraux, y compris des changements au processus de nomination et à la rémunération. Il a également proposé qu'Élections Canada obtienne des pouvoirs accrus pour la conduite de projets pilotes permettant d'évaluer des façons plus efficaces d'administrer les élections et de servir les électeurs et les candidats¹⁷. Élections Canada entend proposer aux parlementaires de mener, lors de la prochaine élection générale, un projet pilote visant à moderniser les opérations de vote.

3.4 Gestion des lieux de scrutin

Principales constatations

- Bien que la vaste majorité des électeurs aient voté au bureau de scrutin indiqué sur leur CIE, on estime que le lieu de scrutin de 321 000 électeurs (1,3 %) a changé après l'envoi de la CIE.
- Quelque 19 000 électeurs (0,1 %) dans 26 circonscriptions auraient été touchés par des changements de dernière heure de leur bureau de scrutin (moins de six jours avant le jour du scrutin). Les mesures et les processus pour rediriger ces électeurs étaient adéquats.

Pendant la 41^e élection générale, quelque 23 000 lieux de scrutin ont été utilisés. Ils avaient été choisis avant l'élection, mais ne pouvaient pas être loués avant la délivrance des brevets. L'une des premières tâches des DS au début de l'élection était de confirmer la location et de signer les baux.

Au moment où les CIE sont postées, les lieux de scrutin sont considérés comme confirmés et ne changent pas, sauf circonstances exceptionnelles. Si un bureau de scrutin doit changer d'adresse, le DS fait imprimer des CIE révisées, et identifiées comme telles, et les envoie aux électeurs inscrits à ce bureau de scrutin. Un avis est également envoyé au bureau de campagne de chaque candidat. Quelques heures après la mise à jour de la base de données des lieux de scrutin des DS, le changement est affiché sur le site Web d'Élections Canada.

¹⁷ À l'heure actuelle, le directeur général des élections ne peut mener des projets pilotes que pour mettre à l'essai des méthodes de vote électroniques.

Si le lieu de scrutin doit changer après le sixième jour précédant le jour du scrutin, il peut s'avérer impossible d'en informer les électeurs par courrier ordinaire. Nous en avisons alors les candidats, et nous en informons les électeurs par des annonces radio et par notre site Web. Les électeurs en sont également informés à leur arrivée au lieu de scrutin indiqué sur leur CIE; des affiches et des fonctionnaires électoraux les redirigent alors vers le nouveau lieu.

Selon nos données, 98,7 % des électeurs ont voté au lieu de scrutin indiqué sur leur CIE. Nous estimons qu'environ 321 000 électeurs (1,3 %) ont vu leur lieu de scrutin changer après l'envoi des CIE.

Au total, 326 bureaux de scrutin ordinaires (0,5 %) et 38 bureaux de vote par anticipation (0,8 %) ont changé d'adresse après l'envoi des CIE. Pour 274 des bureaux ordinaires, nous avons eu le temps de poster une CIE révisée. Les 52 autres bureaux, desservant environ 19 000 électeurs dans 26 circonscriptions, ont changé d'adresse moins de six jours avant le jour du scrutin.

Conclusion

C'est la première fois qu'Élections Canada rend compte des changements de lieux de scrutin après l'envoi des CIE. Ainsi, il n'existe pas de données de comparaison qui permettraient une analyse des tendances. Avec plus de 20 000 lieux de scrutin partout au Canada, il faut s'attendre à des changements en période électorale. Selon les données recueillies, ces changements n'ont touché qu'un petit nombre d'électeurs. La vaste majorité de ces derniers ont reçu une CIE révisée à temps pour être informés du changement, et les DS étaient prêts à faire face à la situation.

3.5 Portail de plaintes

Comme il a été mentionné à la section 1, l'élection de 2011 a été la première à laquelle les électeurs pouvaient envoyer une plainte par courriel à partir du site Web d'Élections Canada. Nous avons reçu plus de 6 000 courriels, dont 3 719 plaintes proprement dites sur un large éventail de sujets, comme en témoigne le tableau suivant.

Sujet	Nombre de plaintes
Administration de l'élection Emploi (159); bureaux locaux (2); langues officielles (28); technologie (27); listes électorales et inscription (263); opérations de vote (686)	1 165
Règles électorales spéciales Étudiants de l'Université de Guelph (673); plaintes générales (106)	779
Législation et cadre électoraux Dispositions sur la période d'interdiction de publicité (95); citoyenneté (25); système électoral (163); moment de l'élection et dates de vote (263)	546
Activités des entités politiques Activités de campagne (324); débats (53); affichage (80); publicité faite par des tiers (68)	525
Expérience des électeurs Accessibilité* et commodité (237); niveau d'information et rayonnement (26); identification (171)	434
Allégations d'appels frauduleux	111
Autres plaintes Affaires judiciaires (1); outrage au Parlement (37); sans catégorie (121)	159
Total	3 719

*À l'exclusion des plaintes présentées au moyen du formulaire de commentaires mentionné à la section 1.3.

C'était la première fois qu'Élections Canada mettait en ligne un portail destiné à recevoir des plaintes d'électeurs lors d'une élection générale. L'initiative a été un succès, mais la charge de travail a été plus lourde que prévu et comportait plusieurs difficultés. Toutes les plaintes ont été traitées, mais l'initiative doit être améliorée sur plusieurs plans.

- Le processus de traitement des plaintes doit être normalisé.
- Les multiples points de contact pour la présentation de plaintes (téléphone, site Web, Ottawa, bureaux locaux, etc.) doivent être mieux coordonnés et intégrés.
- Le processus interne de suivi des plaintes doit être revu et renforcé.
- La direction doit avoir plus d'information en temps réel sur les types de plaintes reçues et les mesures prises pour y donner suite.

Ces changements permettront à Élections Canada d'être aussi réceptif que possible aux plaintes et d'y donner suite sans délai.

3.6 Commissaire aux élections fédérales

Le commissaire aux élections fédérales est chargé d'exécuter la *Loi électorale du Canada* et d'enquêter sur les infractions présumées à la Loi.

Le commissaire reçoit des communications du public par courriel, par télécopieur, par courrier et par téléphone. Lors de la 41^e élection générale, la majorité de ces communications ont été faites par courriel (59 %). Le Bureau du directeur général des élections et le Centre de renseignements

en ont également reçues (22 % et 6 %, respectivement) et les ont acheminées au commissaire. Ce dernier a reçu 1 003 communications au cours de l'élection.

Depuis l'élection, le commissaire a toutefois reçu plus de 40 000 autres communications. La vaste majorité d'entre elles portent sur des allégations d'appels téléphoniques frauduleux ou malveillants et ont été effectuées à la suite de reportages médiatiques sur une enquête en cours dans la circonscription de Guelph (Ontario). Ces plaintes feront l'objet d'un rapport distinct, que nous prévoyons présenter d'ici la fin du présent exercice financier.

Au 31 mai 2012, nous avons répondu à toutes les communications reçues pendant l'élection. Hormis les cas d'appels malveillants, seulement deux dossiers étaient toujours en cours.

Activités non interdites ou information insuffisante

Certaines communications reçues par le commissaire pendant l'élection portaient sur des points d'inquiétude, mais pas nécessairement sur des infractions à la Loi. En fait, dans 52 % des cas, les plaintes portaient sur des questions ou des actes auxquels ne correspondait aucune interdiction ou infraction (p. ex. contenu de publicités partisans, diffusion d'entrevues avec des chefs de parti le jour du scrutin ou partialité des médias aux yeux des électeurs). Dans d'autres cas, les preuves étaient insuffisantes pour justifier une enquête. Tous les plaignants ont été contactés, quand la plainte n'était pas anonyme. En l'absence d'autres éléments factuels, on fermait le dossier.

Sujets de plainte ou de préoccupation des citoyens

Publicité

Plus de la moitié des plaintes reçues concernaient la publicité et les communications (incluant celles auxquelles ne correspondait aucune interdiction dans la Loi). Dans cette catégorie, le sujet de plainte de loin le plus fréquent a été l'absence, dans des publicités électorales, de l'indication d'autorisation de l'agent officiel, indication requise par la Loi (173 plaintes). Dans la plupart des cas, ce manquement à la Loi a été corrigé dès l'intervention du Bureau du commissaire. Une transaction a été conclue dans un cas. Souvent, l'autorisation est bel et bien présente, mais imprimée en caractères si petits qu'elle est difficile à lire. Dans de tels cas, il n'y a en principe aucune infraction à la Loi et le commissaire peut difficilement intervenir.

Diffusion prématurée des résultats de l'élection

L'interdiction de diffuser prématurément les résultats du vote (article 329) et son applicabilité aux médias sociaux ont suscité beaucoup de discussion pendant l'élection. L'incertitude entourait surtout le fait que l'article 329 vise la diffusion publique des résultats, alors que divers médias sociaux peuvent servir à les communiquer tant à des personnes précises qu'à des groupes fermés, y compris des groupes très nombreux, ou à un auditoire ouvert.

Nous avons reçu 33 plaintes concernant la diffusion prématurée des résultats de l'élection, dont une contre la Société Radio-Canada visant sa chaîne de télévision nationale. Comme l'ont rapporté les médias, la plainte a été rejetée, faute de preuve que le geste avait été délibéré, comme l'exige la Loi pour qu'il y ait infraction. Le *Rapport du directeur général des élections du Canada*

sur la 41^e élection générale du 2 mai 2011 recommandait de révoquer l'interdiction légale de diffuser prématurément les résultats de l'élection. Le gouvernement a depuis annoncé qu'il appuyait cette recommandation.

Temps accordé pour voter

L'obligation des employeurs d'accorder à leurs employés trois heures consécutives pour voter a aussi fait l'objet d'un grand nombre de communications au commissaire. Il arrive que les employeurs interprètent mal les exigences de la Loi, ce qui suscite des questions ou des plaintes concernant la portée de leurs obligations, y compris en matière de rémunération. Pour la 41^e élection générale, le Bureau du commissaire a traité 37 communications à ce sujet. Tous les dossiers sont maintenant clos.

Dans 15 cas, le Bureau du commissaire a réglé le problème en communiquant avec l'employeur pour clarifier les exigences de la Loi. Dans plus de la moitié des cas (20), la plainte est restée sans suite parce que son auteur avait demandé l'anonymat, omis de fournir des renseignements pour le suivi ou simplement demandé de l'information. Dans un cas, seul le plaignant a été contacté, et celui-ci a indiqué que la question avait été réglée. Dans un autre cas, une lettre d'avertissement a été envoyée au propriétaire d'une petite entreprise qui disait ignorer qu'il était tenu d'accorder du temps à ses employés pour voter.

Conclusion

La 41^e élection générale a mis en évidence des possibilités d'améliorations administratives aussi bien que législatives. Nous sommes en train d'établir de nouveaux systèmes de gestion des fichiers qui permettront de produire des informations plus complètes et exactes concernant les questions de conformité et d'exécution de la Loi, ce qui facilitera la production de rapports sur les activités du commissaire tout en préservant la confidentialité des enquêtes.

En ce qui concerne l'amélioration de la Loi, nous devons nous pencher sur les communications avec les électeurs concernant les incidents survenus pendant la 41^e élection générale et communément appelés « les appels automatisés ». Ce sera le sujet d'un prochain rapport, qui sera publié à la fin de l'exercice financier. Nous comptons également entreprendre un examen plus large des mécanismes de conformité et d'exécution prévus dans la Loi, pour assouplir la gestion des infractions de moindre importance (p. ex. imposer des sanctions administratives pécuniaires) et faire en sorte que les infractions plus graves entraînent des sanctions proportionnelles. Nous présenterons nos conclusions et nos recommandations dans un rapport distinct qui sera présenté avant la prochaine élection générale.

Conclusion

Les évaluations postélectorales montrent que l'ensemble des Canadiens étaient bien au courant de l'élection, des exigences d'identification et des procédures de vote. Elles appuient notre stratégie consistant à concentrer nos efforts de rayonnement sur les électeurs qui rencontrent encore des obstacles à la participation, surtout les personnes âgées, les jeunes et les électeurs autochtones.

Bien que le taux de participation ait légèrement augmenté en 2011, la baisse à long terme persiste, principalement en raison du déclin de la participation des jeunes. Ces constatations montrent l'importance des obstacles motivationnels et appellent à adopter une approche sociétale pour susciter l'intérêt des jeunes électeurs.

Les évaluations indiquent qu'Élections Canada a pu offrir des services plus tôt, tout en maintenant des listes électorales de grande qualité et les coûts de l'élection à un niveau stable. Les nouvelles technologies ont entraîné certaines économies, mais aussi certains défis. Bien que les électeurs aient été généralement satisfaits des services de vote, les contraintes de la *Loi électorale du Canada* limitent encore les gains d'efficacité opérationnelle dans les bureaux de scrutin.

Regard vers l'avenir

Le gouvernement est actuellement majoritaire et la prochaine élection générale aura lieu à date fixe, soit le 19 octobre 2015. Élections Canada a maintenant la possibilité d'entreprendre des efforts à plus long terme pour moderniser le processus électoral. Les évaluations appuient notre vision à long terme d'offrir aux électeurs des moyens plus pratiques et modernes de s'inscrire et de voter, comme le Service d'inscription en ligne que nous avons récemment mis en place. Nous étudierons la possibilité de permettre à tous les électeurs d'utiliser leur carte d'information de l'électeur comme preuve d'identité et d'adresse et celle d'établir de nouveaux endroits pour le vote par bulletin spécial.

Élections Canada a l'autorité législative de mettre en œuvre plusieurs de ces améliorations, mais certaines activités requièrent l'approbation des parlementaires ou une modification de la Loi (p. ex. un projet pilote de mise à l'essai de méthodes de vote plus efficaces dans les bureaux de scrutin ordinaires et les bureaux de vote par anticipation).

Il est important que l'administration électorale et la loi puissent refléter les préoccupations et les valeurs de l'électorat canadien d'aujourd'hui. Il faudrait donc les moderniser pour faire en sorte que le processus électoral réponde aux besoins des Canadiens et mérite leur confiance.

Élections Canada entend continuer à collaborer avec tous les intervenants dans le but d'améliorer le processus électoral pour répondre aux besoins changeants des Canadiens, tout en assurant que les élections sont administrées de manière juste, efficace et digne de confiance.

Annexe 1 : Recherches sur l'opinion publique

Sondage auprès des électeurs

Élections Canada a chargé Phoenix Strategic Perspectives Inc. de réaliser un sondage afin d'évaluer les expériences, les attitudes et les opinions des électeurs sur divers aspects de l'élection générale de 2011. La firme a mené 3 570 entrevues téléphoniques entre le 9 mai et le 14 juin 2011. Le taux de réponse a été de 25,4 % et la marge d'erreur, de $\pm 1,6$ %, 19 fois sur 20.

Coût¹⁸ : 112 675 \$

Enquête auprès des candidats

Élections Canada a chargé Phoenix Strategic Perspectives Inc. de sonder les 1 587 candidats afin d'évaluer leurs expériences et diverses attitudes, telles que leur perception du système électoral canadien et leur satisfaction à l'égard de l'administration de l'élection. Au total, 1 008 candidats ont répondu, soit un taux de réponse de 59 %. (Il n'y a aucune marge d'erreur, la firme ayant tenté de joindre tous les candidats.)

Coût : 44 800 \$

Sondage auprès des fonctionnaires électoraux (préposés au scrutin)

Élections Canada a chargé Léger Marketing de réaliser un sondage auprès des fonctionnaires électoraux afin de recueillir leurs impressions sur l'administration globale du scrutin. La firme a mené 3 213 entrevues téléphoniques avec des fonctionnaires électoraux sélectionnés aléatoirement dans une liste de 14 717 fonctionnaires. L'échantillon a été divisé en strates pour bien représenter les scrutateurs, les superviseurs de centre de scrutin et les préposés à l'information, et pour bien couvrir les bureaux de scrutin ordinaires, les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de scrutin itinérants. Le taux de réponse global a été de 30 % et la marge d'erreur, de $\pm 1,7$ %, 19 fois sur 20.

Coût : 44 746 \$

¹⁸ Les coûts présentés dans cette annexe ne comprennent pas les taxes et sont arrondis au dollar près.

Études sur le terrain

Élections Canada a chargé Léger Marketing de mener trois études sur le terrain.

Coût : 27 695 \$

Procès-verbaux des directeurs du scrutin

Léger Marketing a compilé et analysé les procès-verbaux de l'élection. Cette étude évalue les opinions des directeurs du scrutin concernant les produits et les services fournis par Élections Canada durant cette élection, ainsi que leur satisfaction à leur égard. Les DS sont tenus de participer à cette étude en remplissant un questionnaire appelé procès-verbal. Le taux de réponse a donc été de 100 %, sans marge d'erreur.

Sondage effectué auprès des agents de relations communautaires

Léger Marketing a compilé et analysé les résultats d'un sondage auprès des agents de relations communautaires sur leurs expériences en région pendant l'élection. Un questionnaire papier autoadministré a été élaboré, distribué et recueilli par Élections Canada. Des 863 questionnaires distribués, 308 ont été renvoyés et analysés, soit un taux de réponse de 36 %. Aucune marge d'erreur connue n'est associée à cet échantillon non probabiliste.

Sondage auprès des participants au Programme des aînés et des jeunes Autochtones

Léger Marketing a compilé et analysé les réponses au sondage auprès des participants au Programme des aînés et des jeunes Autochtones. Un questionnaire papier autoadministré a été élaboré, distribué et recueilli par Élections Canada. Des 303 participants, 93 ont répondu au sondage, soit un taux de réponse de 31 %. Aucune marge d'erreur connue n'est associée à cet échantillon non probabiliste.

Directeurs du scrutin et agents de liaison en région – Sessions récapitulatives

À la suite de l'élection, Élections Canada a convoqué les DS et les agents de liaison en région à 13 sessions récapitulatives tenues partout au pays afin de discuter de leurs expériences. Les DS et les ADLR ont pu ainsi s'exprimer sur huit grands sujets axés sur les pratiques exemplaires, les défis et les principaux enjeux. Les animateurs leur posaient des questions ouvertes pour les faire participer activement à la discussion. Les commentaires et les recommandations recueillis ont été soigneusement consignés, et les commentaires les plus fréquents ont été résumés.

Coût des sessions des DS : 577 217 \$

Coût des sessions des ADLR : 58 769 \$

Sondage auprès des administrateurs sur l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse

Élections Canada a chargé EKOS Research Associates d'évaluer l'incidence qu'a eue l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme l'une des deux pièces d'identité permises dans certains bureaux de scrutin pendant l'élection générale de 2011. Élections Canada a fourni une liste de 4 798 administrateurs travaillant dans des établissements où l'initiative a été menée : résidences pour personnes âgées et établissements de soins de longue durée (4 506 personnes), bureaux de conseils de bande des Premières Nations (218 personnes) et résidences pour étudiants (74 personnes). Puisqu'aucune de ces strates n'était réellement probabiliste, aucune marge d'erreur connue n'est associée à l'échantillon.

Coût : 18 780 \$

Enquête nationale auprès des jeunes

Élections Canada a chargé R.A. Malatest & Associates Ltd. de mener un sondage auprès des jeunes Canadiens afin de mieux comprendre pourquoi ils participent ou non au processus électoral. Entre le 5 mai et le 13 juin 2011, la firme a interviewé 2 665 jeunes de 18 à 34 ans. Deux échantillons ont été créés : le groupe A, formé d'un échantillon national aléatoire de 1 372 répondants âgés de 18 à 34 ans, divisé en strates selon leur région (marge d'erreur de $\pm 2,6$ %, 19 fois sur 20); le groupe B, formé d'un échantillon non probabiliste de 1 293 répondants issus de sous-groupes et recrutés par choix raisonné, c'est-à-dire par des méthodes non aléatoires. L'enquête brosse un portrait unique du comportement électoral des jeunes Canadiens et propose d'importantes recommandations afin d'accroître leur participation au processus électoral.

Coût : 129 287 \$

Sondage sur la campagne publicitaire

Élections Canada a chargé Impact Research d'évaluer dans quelle mesure les gens comprenaient l'information véhiculée par sa campagne publicitaire, dans quelle mesure sa publicité était efficace et dans quelle mesure le public se souvenait de l'information diffusée. La firme devait également évaluer les médias utilisés pour diffuser les messages et effectuer une analyse coûts/avantages. Le sondage comportait des volets de recherche quantitative et qualitative, notamment un sondage national auprès de 1 001 électeurs admissibles (marge d'erreur de $\pm 3,1$ %, 19 fois sur 20) et huit groupes de discussion rassemblant 66 participants dans quatre marchés (Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver).

Coût : 72 925 \$

Annexe 2 : Limites des sondages en général

Le présent rapport repose sur des données provenant de plusieurs sondages. Bien que les sondages constituent de précieux outils de recherche permettant à Élections Canada d'évaluer son rendement et ses services, ils sont assujettis à plusieurs limites, dont voici les principales¹⁹ :

- **Faibles taux de réponse** – Il est de plus en plus difficile d'obtenir la participation des gens à des sondages téléphoniques, et ceux qui prennent le temps de répondre diffèrent sous plusieurs aspects des gens qui ne le font pas. Cette « distorsion attribuable à l'autosélection » ne permet pas de généraliser les résultats sans risques.
- **Ménages qui n'utilisent que le téléphone cellulaire** – Il est très difficile, voire impossible, de contacter des répondants qui n'ont pas de téléphone à ligne fixe. Ce problème s'accroît avec le nombre croissant de ménages qui n'utilisent que le téléphone cellulaire (de 8 % en 2008 à 13 % en 2010, selon Statistique Canada). Ces répondants sont en général plus jeunes, davantage informés sur le plan politique et plus portés à utiliser Internet, le réseautage social et les blogs.
- **Cas d'exception** – Les sondages sont très utiles pour distinguer les grandes tendances (par ex. un échantillon de 2 500 répondants pour une question donnée produit une marge d'erreur de 1,96 %), mais ne peuvent servir à comprendre les cas exceptionnels (un échantillon de 25 répondants pour une question donnée donne lieu à une marge d'erreur de 19,6 %).
- **Petites populations** – Les sondages doivent être suffisamment représentatifs pour permettre des généralisations. Il est donc plus difficile et plus coûteux d'obtenir de l'information exacte sur des populations ou des groupes plus petits.
- **Caractère d'autodéclaration** – Les sondages reposent sur l'autoévaluation des répondants. Il est impossible de vérifier ce qu'ils se remémorent et ce qu'ils rapportent.
- **Biais de désirabilité sociale** – Les répondants peuvent, consciemment ou non, répondre selon ce qu'ils pensent être la réponse souhaitée par l'intervieweur ou selon l'image qu'ils désirent projeter.
- **Simplification excessive** – Quand on utilise des catégories de réponses préétablies (pour accélérer le processus), on est naturellement porté à simplifier excessivement la pensée réelle des répondants. Cela peut se révéler particulièrement problématique lorsqu'on tente de cerner des questions complexes.

¹⁹ Par exemple voir W. Lawrence Neuman, *Social Research Methods: Qualitative and Quantitative Approaches*, 3^e édition, Boston, Allyn & Bacon, 1997.

Annexe 3 : Sondages d'opinion Comparaison des faits saillants (2008-2011)

1. Sondage auprès des électeurs

	2008	2011
Méthode		
Échantillon	2 501*	3 570
Marge d'erreur à un niveau de confiance de 95 %	±2,0 %	±1,6 %
Travail de terrain	Oct.-nov.	Mai-juin
Intérêt et sensibilisation	(%)	(%)
Étaient au courant de la tenue de l'élection générale	s.o.	98
Principales sources d'information sur l'élection :		
Télévision	s.o.	81
Journaux	s.o.	50
Radio	s.o.	42
Ont suivi la campagne électorale de près	69	74
Participation électorale	(%)	(%)
Ont indiqué avoir voté	73	84
Ont trouvé qu'il était facile de voter	99	99
Raisons de voter		
Raisons politiques	28	24
Devoir de voter	64	41
Raisons pour ne pas voter		
Raisons liées à la vie quotidienne	57	60
Raisons politiques	36	30
Raisons administratives ou liées au processus électoral	8	6
Auraient voté s'ils avaient pu le faire en ligne (non-votants)	s.o.	57
Information et publicité	(%)	(%)
Ont reçu leur carte d'information de l'électeur (CIE)	89	91
Principales sources d'information sur le déroulement du vote		
CIE	61	66
Télévision	19	12
Journaux	18	11

	2008	2011
Se souviennent d'avoir reçu la brochure d'Élections Canada	48	34
Se souviennent d'avoir entendu le slogan d'Élections Canada	15	15
Se souviennent d'au moins une publicité d'Élections Canada sur l'élection dans un journal, à la radio ou à la télévision	79	s.o.
Ont remarqué une publicité d'Élections Canada sur l'élection générale	s.o.	40
Accessibilité et caractère approprié du bâtiment	(%)	(%)
Ont trouvé qu'il était facile d'accéder au bureau de scrutin	98	98
Ont trouvé qu'il y avait assez d'affiches à l'extérieur pour les diriger	s.o.	82
Ont trouvé qu'il y avait assez d'affiches à l'intérieur pour les diriger	s.o.	95
Se souviennent d'une affiche indiquant un accès de plain-pied	s.o.	33
Ont trouvé que le bâtiment était accessible	s.o.	98
Avaient demandé une aide spéciale pour voter	s.o.	1
Vote	(%)	(%)
Degré de satisfaction à l'égard :		
du temps d'attente au bureau de scrutin	96	97
de la distance à franchir pour se rendre au bureau de scrutin	96	97
de la langue dans laquelle ils ont été servis au bureau de scrutin	99	99
des services fournis par les fonctionnaires électoraux	98	98
Identification de l'électeur	(%)	(%)
Connaissaient les exigences en matière de preuve d'identité avant d'aller voter	94	97
Connaissaient les exigences en matière de preuve d'adresse avant d'aller voter	85	89
Principales sources d'information sur les exigences en matière d'identité		
CIE	27	41
Expérience/connaissance préalable	6	36
Télévision	32	15
Avaient une attitude positive à l'égard des exigences en matière d'identité	94	96
Avaient une attitude positive à l'égard des exigences en matière d'adresse	88	91
Avaient les pièces d'identité requises au bureau de scrutin	98	99
Ont trouvé facile de satisfaire aux exigences d'identité	98	97
Documents les plus couramment utilisés comme preuve d'identité		
Permis de conduire	90	90
Carte d'assurance maladie	18	16
CIE	3	14**
Équité	(%)	(%)
Avaient une confiance élevée dans l'exactitude des résultats dans la circonscription	s.o.	87
D'accord pour dire qu'« Élections Canada a géré l'élection de façon équitable »	s.o.	90

*Les résultats nationaux de 2011 comprenaient des suréchantillons de 500 jeunes et de 500 Autochtones (selon une pondération adéquate), alors que ce n'était pas le cas pour les résultats de 2008.

**L'acceptation de la CIE comme preuve d'identité à certains endroits en 2011 n'explique pas la hausse par rapport à 2008. s.o. : La question n'a pas été posée en 2008 ou en 2011.

2. Sondage auprès des candidats

	2008	2011
Méthode		
Nombre de répondants	877	1 008
Travail de terrain	Janv.-févr.	Mai-juin
Taux de réponse	59 %	67 %
Perception d'Élections Canada	(%)	(%)
Étaient satisfaits de la qualité générale du service offert par Élections Canada	79	81
Étaient satisfaits de la façon dont Élections Canada a administré l'élection	68	72
Étaient satisfaits de la façon dont le directeur du scrutin a géré l'élection dans leur circonscription	79	81
Étaient satisfaits de leurs rapports avec le directeur du scrutin	85	86
Processus de mise en candidature et de nomination du personnel	(%)	(%)
Étaient d'avis que leur mise en candidature avait été traitée sans délai	96	97
Ont trouvé facile de se conformer aux exigences de la mise en candidature	79	81
Ont trouvé difficile de se conformer aux exigences de la mise en candidature	20	17
Ont eu du mal à obtenir le nombre de signatures requis	54	60
Ont trouvé qu'il y avait trop de paperasse ou de formalités	11	26
Ont eu de la difficulté à nommer un agent officiel	21	18
N'ont pas eu de mal à soumettre des noms pour le personnel électoral	49	63
Produits et services d'Élections Canada	(%)	(%)
Étaient satisfaits de la qualité générale des services d'Élections Canada	79	81
Ont assisté à la séance d'information des candidats	75	74
Ont assisté personnellement à la séance	47	37
Ont utilisé les services de renseignements d'Élections Canada :		
Site Web	82	84
Bureaux locaux	82	82
Numéro d'assistance sans frais	48	42
Étaient satisfaits des renseignements obtenus	79	83
Se souvenaient d'avoir reçu de leur directeur du scrutin :		
Listes électorales	93	92
Formulaires d'autorisation pour la nomination des représentants	86	85
Lignes directrices pour les représentants des candidats	83	84
Exemplaire de la <i>Loi électorale du Canada</i>	81	74
Trousse multimédia à l'intention des entités politiques fédérales	67	70
Ont indiqué avoir utilisé :		
Listes électorales	68	64
Cartes des sections de vote	85	81
Relevé des électeurs qui ont voté le jour du scrutin	67	49
Lettre du DGE pour faciliter l'accès aux lieux publics	40	45

	2008	2011
GeoExplore	19	23
Ont trouvé adéquate l'information sur la qualité des listes électorales	61	64
Étaient satisfaits de la qualité générale des listes électorales	55	58
Inscription des électeurs, vote et dépouillement du scrutin	(%)	(%)
Étaient satisfaits de la façon dont s'est déroulée l'inscription des électeurs	54	59
Étaient d'avis que les électeurs devraient pouvoir s'inscrire en ligne	75	74
Étaient d'avis que les électeurs devraient pouvoir voter en ligne	46	51
Étaient satisfaits des diverses options disponibles pour voter	68	65
N'avaient aucun problème à signaler concernant l'identification des électeurs	61	72
Étaient satisfaits de la liste des pièces d'identité autorisées	54	71
Étaient satisfaits de la façon dont le dépouillement du scrutin s'est déroulé	66	69
Étaient satisfaits de l'emplacement des bureaux de scrutin	67	67
Accessibilité	(%)	(%)
Étaient satisfaits du nombre d'affiches à l'intérieur du bâtiment	s.o.	80
Étaient satisfaits du nombre d'affiches à l'extérieur du bâtiment	s.o.	65
Étaient satisfaits du nombre d'affiches indiquant un accès de plain-pied	s.o.	50

s.o. : La question n'a pas été posée en 2008.

3. Sondage auprès des fonctionnaires électoraux²⁰

	2008	2011
Méthodes		
Échantillon	3 115	3 213
Marge d'erreur à un niveau de confiance de 95 %	±1,8 %	±1,7 %
Travail de terrain	Janv.-févr.	Juin-juill.
Conditions de travail	(%)	(%)
Étaient satisfaits du salaire horaire	81	78
Étaient satisfaits du temps qu'il a fallu pour recevoir leur chèque de paie	96	96
Formation	(%)	(%)
Étaient satisfaits de la séance de formation	86	83
Se sentaient bien préparés à effectuer leur travail	92	89
Se sentaient bien formés et préparés concernant l'identification des électeurs	95	96
Matériel électoral	(%)	(%)
Étaient satisfaits du matériel électoral	89	90
Étaient satisfaits des listes électorales (scrutateurs seulement)	90	93
Caractère adéquat du bâtiment	(%)	(%)
Ont trouvé leur bâtiment adéquat pour la tenue d'une élection	86	89
Ont indiqué que le bâtiment était accessible de plain-pied (SCS seulement)	s.o.	93
Déroulement du vote et exigences d'identification des électeurs	(%)	(%)
Ont indiqué que leur bureau de scrutin a ouvert à temps	98	99
Étaient d'avis que la circulation des électeurs s'est très bien ou plutôt bien déroulée	94	95
N'ont eu aucune difficulté à servir l'électeur dans sa langue (SCS et PI)	95	96
Ont indiqué que la vérification des identités s'est bien déroulée	95	97
Étaient d'avis que les exigences d'identification retardaient le vote	56	41
Ont trouvé que les électeurs étaient généralement munis des pièces requises (scrutateurs seulement)	86	88
Ont connu des problèmes particuliers de vérification d'identité	16	15
Ont connu des problèmes particuliers de vérification d'adresse	19	20
Ont trouvé que les électeurs voyaient d'un bon œil les exigences d'identification (scrutateurs seulement)	79	83
Ont trouvé le <i>Relevé des électeurs qui ont voté le jour du scrutin</i> facile à utiliser	83	84
Plaintes concernant l'accessibilité	(%)	(%)
N'ont pas été témoins de plaintes concernant l'accessibilité	s.o.	89
Motifs de plaintes les plus fréquents en matière d'accessibilité		
Manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	s.o.	16
Mauvaise signalisation ou absence d'indications	s.o.	13
Longues files d'attente	s.o.	8

²⁰ Scrutateurs, superviseurs de centre de scrutin et préposés à l'information

	2008	2011
Dépouillement du scrutin et fermeture du bureau	(%)	(%)
Ont trouvé que le dépouillement s'était bien déroulé (scrutateurs et SCS)	95	94
Principales causes de problèmes pour le dépouillement (scrutateurs et SCS)		
Manque de compétence de certains collègues	30	32
Consignes imprécises et formation inadéquate	19	24
Problèmes à faire balancer les votes	14	20
Processus qui prenait trop de temps	23	17
Ont trouvé utile le diagramme indiquant comment fermer les bureaux de scrutin (scrutateurs seulement)	95	92
Suggestions d'amélioration	(%)	(%)
Améliorer la formation	16	13
Embaucher des fonctionnaires électoraux plus compétents	4	3
Simplifier les exigences d'identification/CIE	6	4

s.o. : La question n'a pas été posée en 2008.